

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 29 mars 2019
Adopté à la séance du Conseil départemental du 24 mai 2019**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony

AUMAS Michel (Départ à 11h00, pouvoir à TINLAND Virginie)

BAZIN Arnaud (Départ à 12h06, pouvoir à CAVECCHI Marie-Christine)

BENEDIC Fabien

BERTY Michèle

BOEDEC Yannick

BOUGEARD Nicolas

CAVECCHI Marie-Christine

CHRISTIN Marie-Evelyne

COUCHOT Sylvie (Départ à 12h00, pouvoir à MULLER Jean-Pierre)

DESSE Daniel

DOCTEUR Jeanne (Départ à 11h19, pouvoir à ROULEAU Philippe)

EON Pierre-Edouard (Départ à 12h49, pouvoir à PAYET Armand)

HAQUIN Xavier (Départ à 12h05, pouvoir à JACOB Aurore)

IVANDEKICS Emilie

JACOB Aurore

LAMBERT-MOTTE Gérard

MENAT Gilles

MENHAOUARA Nessrine

METEZEAU Philippe

METREF Nadia (Départ à 11h10, pouvoir à BENEDIC Fabien)

MULLER Jean-Pierre

PAYET Armand

PELISSIER Véronique

PUEYO Alexandre

ROULEAU Philippe

RUSIN Isabelle

SABOURET Cédric (Départ à 10h49, pouvoir à TECHTACH Djida)

SCOLAN Muriel

SEBBAGH Deborah

SEIMBILLE Gérard

STREHAIANO Luc

SUEUR Philippe (Départ à 11h43, pouvoir à BOEDEC Yannick)

TECHTACH Djida

TINLAND Virginie

VILLALARD Chantal (Départ à 11h40, pouvoir à IVANDEKICS Emilie)

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

BOISSEAU Laetitia (pouvoir à LAMBERT-MOTTE Gérard)

BORGEON Sophie (pouvoir à SEIMBILLE Gérard)

MAHENDRAN Cergya (pouvoir à PELISSIER Véronique)

MAZOU-SACKO Youri

MERIZIO Monique (pouvoir à PUEYO Alexandre)

RAFAITIN Agnès (pouvoir à DESSE Daniel)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 FEVRIER 2019.	6
III. EXAMEN DES RAPPORTS.....	7
1 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)	7
1-01 Ile-De-France Europe (IDFE) : versement de la cotisation 2019 et programme de travail. .	7
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION.....	11
2-18 Budget primitif 2019 – Budget principal et budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'Enfance.	11
2-19 Fiscalité départementale 2019	31
2-20 Montant de la contribution 2019 du Conseil départemental au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Approbation de la convention partenariale pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021 avec le SDIS.	33
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	37
4-10 Avis du Conseil départemental du Val d'Oise relatif au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de l'Ile-de-France.....	37
4-08 Création d'une zone de préemption Espace Naturel Sensible départementale sur les lisières de la forêt départementale de l'Hautil. Communes de Boisemont et de Jouy-le-Moutier.	41
4-09 Programmation 2019 concernant la randonnée.	42
4-11 Château d'Auvers-sur-Oise : mise en place de l'activité, ajustement des dispositions tarifaires et propositions de conventions-types	43
5– EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	45
5-04 Attribution d'une dotation d'équipement pour 12 collèges, afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux.....	45
5-05 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale – Subventions 2019 et appel à projets 2019.....	46
6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT	47
6-04 Prise en considération du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire et de cheminements doux entre la RD 311, la RD 41 et l'A15 sur la commune d'Argenteuil.....	47
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION.....	49
2-21 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1er au 31 décembre 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).....	49
2-22 Révision du guide des Aides Départementales aux Communes et aux groupements de communes (ADC).	50
2-23 Bilan des contrats, baux et conventions signés durant l'année 2018 en application de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental.	58
2-24 Soutien au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français : signature d'une convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2019.....	59
2-25 Commune de Groslay – Cession de trois parcelles au profit de Monsieur ZAGHDOUN Alfred ou toutes entités pouvant s'y substituer.	60

2-26 Commune de Saint-Ouen-l’Aumône – Cession d’une maison individuelle cadastrée section BL n° 16 au profit de la SCI UMAU. 60
2-27 Création/suppression d’emplois à la Direction de l’offre médico-sociale, à la Direction des Territoires et de l’Habitat, à la Direction de la Vie Sociale, à la Direction du Grand Paris Ouest, à la Direction des personnes âgées et à la Direction de l’Enfance, de la Santé et de la Famille. 61

IV. DESIGNATIONS64

Début de la séance à 9 heures 40.

Madame CAVECCHI

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue et je donne la parole à Madame SCOLAN.

Il est procédé à l'appel.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je vais vous demander d'approuver l'ordre du jour. Nous avons l'examen des rapports avec un passage déterminé en fonction de la priorité de certaines délibérations. Nous commencerons par la 1^{ère} Commission, avec le rapport n° 1-01, puis le n° 2-18, le n° 2-19, le n° 2-20 et le n° 4-10. Ce sont les rapports prioritaires. Ensuite, nous reprendrons un ordre plus normal avec la 4^{ème}, la 5^{ème}, la 6^{ème}, et la 2^{ème} Commission. Nous n'avons pas de rapport à la 3^{ème} Commission.

Nous avons un hors recueil sur le Château d'Auvers-sur-Oise, le rapport n° 4-11, avec la mise en place de l'activité et l'ajustement des dispositifs tarifaires que, logiquement, vous avez dû avoir très récemment, le 26 mars, sur votre KBox.

Je vous propose d'approuver cet ordre du jour.

Adoption à l'unanimité

Comme d'habitude, nous aurons un diaporama pour le Budget Primitif 2019 et nous aurons deux désignations. Enfin, je vous demanderai d'approuver le compte rendu de notre séance du mois de février.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 FEVRIER 2019

Madame CAVECCHI

Nous avons l'approbation du compte rendu de notre Conseil du 22 février. Avez-vous des observations ?

Je considère qu'il est approuvé.

Adoption à l'unanimité

Encore une fois, et cela me rend terriblement triste, je voulais vous faire part de notre émotion, et de votre émotion à toutes et à tous, que nous avons ressentie, après le massacre de Nouvelle-Zélande de Christchurch. Nous ne pouvons pas l'oublier, c'était le 15 mars dernier. C'est une personne qui agit au nom de l'extrême droite. Ce n'est pas acceptable. C'est d'une douleur infime. Je trouve cette barbarie insupportable. J'aurais souhaité que nous fassions une minute de silence à la mémoire de ces 50 victimes.

Il est procédé à une minute de silence.

J'aimerais bien ne pas avoir faire ce genre de choses régulièrement.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

Madame CAVECCHI

Nous avons le rapport n° 1-01, il s'agit du versement de la cotisation 2019 et du programme de travail pour Ile-De-France Europe (IDFE). Vous savez que cette association représente l'Île-de-France auprès des instances européennes à Bruxelles. Il s'agit de la recherche, de l'innovation, de l'environnement, du développement durable, de la mobilité, de la jeunesse, de l'égalité des chances. Avec ces financements, le Département peut accompagner des structures sur son territoire. Nous gérons ainsi une enveloppe de 10 M€, de Fonds Social Européen, le FSE, entre la période de programmation entre l'année 2015 et l'année 2020. Ce n'est pas négligeable. Je vais laisser la parole à Monsieur Michel AUMAS qui va nous expliquer en détail ce dont il s'agit.

1 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

1-01 Ile-De-France Europe (IDFE) : versement de la cotisation 2019 et programme de travail.

Monsieur AUMAS

Merci, Madame la Présidente. Vous l'avez rappelé, l'association Ile-De-France Europe (IDFE) est le bureau de représentation de l'Île-de-France auprès des instances européennes à Bruxelles. Elle a été créée en 1999 et, elle regroupe la Région et les Départements de l'Île-de-France. Elle est présidée aujourd'hui par Frank CECCONI, qui est aujourd'hui Conseiller régional.

IDFE réalise une veille et nous informe des programmes et des futures politiques européennes et aussi des possibilités de financement dans ce cadre-là. Elle nous accompagne sur les projets qui nous concernent. En 2018, l'association a porté son appui à l'organisation notamment du voyage de la Présidente, le 7 juin dernier à Bruxelles, accompagnée de la Vice-Présidente de la Région en charge de ces dossiers européens. Elle nous a accompagnés également à l'organisation du séminaire Europe en Val d'Oise, qui a eu lieu le 22 juin, mais aussi sur l'opportunité de monter un projet LIFE, pour le projet de la forêt de Pierrelaye. Elle a contribué également à l'organisation d'une rencontre entre l'Université de Cergy qui candidate à l'appel à projets "Erasmus+" et le Commissaire européen en charge de ces dossiers. Enfin, elle nous a apporté des informations nécessaires pour candidater au projet européen de très haut débit dont nous avons été le lauréat.

Enfin, nous comptons sur l'association pour les années à venir pour nous donner les informations nécessaires pour préparer la prochaine programmation pour la période européenne de 2021 à 2027 qui devrait être déposée d'ici 2020. Dans ce cadre, elle nous apporte des informations précieuses sur les axes définis par la Commission européenne.

Il est proposé de verser une cotisation de 65 000 € au titre de l'année 2019 à cette association. Je ne prends pas part au vote, étant trésorier de l'association.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Nous voyons bien que c'est important et ce n'est pas à quelques semaines des élections européennes que nous pouvons dire le contraire. Je vous laisse la parole si vous le souhaitez. Il n'y a pas d'intervention ? Je passe au vote. Tout le monde est-il favorable ? Merci.

Adoption à l'unanimité (Monsieur AUMAS ne prend pas part au vote)

Comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, je passe au rapport n° 2-18, qui est le vote du Budget Primitif (BP) 2019.

Je souhaite vous dire que l'Etat demande aux collectivités en général des efforts d'économies de 13 Md€. Par contre, un jour de décembre dernier, il a été lâché 10 Md€ en une seule journée. Les collectivités territoriales ne représentent que 10 % de la dette publique. Voici trois grands principes que nous devons avoir bien en tête. Je reviens au Département. Je vais avoir une introduction qui sera particulièrement tournée vers le FS2I, puisque c'est tout à fait nouveau. Je vais vous en dire quelques mots. Ensuite, je laisserai la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE pour qu'il vous parle du Département beaucoup plus en détail.

Nous avons eu le privilège, à Cergy, dans cette même salle, mardi soir, de recevoir cinq des six Présidents d'Ile-de-France, le cinquième s'étant décommandé pour une réunion très urgente à la dernière minute. C'était le jour du vote du budget du FS2I. Ce Président avait laissé un pouvoir au Président TROUSSEL de Seine-Saint-Denis qui en a fait bon usage, puisque nous avons eu le vote du budget à l'unanimité de nos sept collectivités. J'insiste, car il s'agit d'une très belle étape politique qui a été franchie mardi dernier. Nous avons voté quelques jours auparavant le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Nous avons tenu le débat d'orientations budgétaires et nous avons organisé, puisque c'était un geste fort, une conférence de presse. Avec mes collègues, nous étions au Stade de France. Ce fut un moment émouvant, parce que nous avons posé des briques fortes sur ce sujet.

Depuis mardi, le budget du FS2I a été définitivement adopté. Ce sont, sur l'ensemble de nos sept Départements, 109 projets qui seront financés par le FS2I dans nos sept Départements. Comme prévu, le total investi est un peu plus important que 150 M€, mais nous allons dire 150 M€, qui seront dépensés. Je vous avais dit, lorsque nous en avons parlé le mois dernier, que je vous donnerais quelques chiffres. Le Val d'Oise a mis dans la cagnotte 9,2 M€, pour un retour en 2019 d'environ 18 M€. Nous doublons ce que nous avons mis au départ en section d'investissement. L'idée était que c'était des projets engagés et sur lesquels nous pouvions réaliser les dépenses en 2019. Nous allons travailler pour le pluriannuel ensuite avec tous mes collègues, mais nous souhaitons que, dès 2019, cela soit utile à notre territoire. Dès l'année dernière, les projets devraient s'amplifier.

Je suis Présidente de cette structure pour l'année 2019, car je vous rappelle que nous tournons. Chaque année, chaque Président aura la possibilité d'être Président du FS2I. Naturellement, le Val d'Oise est resté assez modeste dans la demande, puisque nous avons à traiter l'ensemble des sujets. Le caractère pluriannuel sera appliqué. C'est cela qui sera apprécié dans les prochains exercices. Ce qui n'a pas été donné cette année le sera dans les années à venir. Nous aurons un rééquilibrage. Le FS2I a une forme juridique d'un établissement public interdépartemental, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Je vais prochainement faire le tour des Conseils départementaux, car nous allons travailler en bilatéral pour définir chaque projet, d'une façon très précise. Nous allons travailler sur le côté pluriannuel des projets à venir. Cela a été fait en un an. Lorsque nous avons pris la décision tous ensemble, grâce, je les remercie, à nos collègues des Hauts-de-Seine et des Yvelines, de créer ce Fonds, c'était un moment où l'on nous faisait entendre que les Départements de Petite Couronne disparaîtraient et que les Départements de Grande Couronne vivraient seuls de leur côté. C'est à ce moment-là que nous avons souhaité montrer que nous étions capables de nous organiser et de travailler sur l'équité territoriale en Ile-de-France. Je rends hommage à nos deux partenaires que sont les Hauts-de-Seine et les Yvelines, d'avoir fait ce geste vis-à-vis de nous. Comme je vous le disais, en 2019, il fallait que nous puissions bénéficier de ces fonds rapidement. Nous allons travailler plus profondément sur les projets pour les années suivantes.

Ce matin, nous examinons le Budget Primitif 2019 de notre Conseil départemental et naturellement, celui-ci prend en compte l'investissement de départ, en tout cas le premier versement, nous le verrons au Budget Supplémentaire (BS) au mois de juin, car il est prévu que nous versions en deux fois les 9 000 000 €. Je peux vous rappeler quelques chiffres. Les Hauts-de-Seine, c'est environ 68 M€ qui sont versés. Les Yvelines, c'est autour de 27 M€ ou 28 M€. Nous versions 9,2 M€. C'est le plus faible montant. Je vous rappelle les deux critères. C'était 5 % de la capacité d'investissement sur les trois dernières années et 7 % par rapport à l'autofinancement. Evidemment, chacun est différent, puisque nos Départements n'ont pas la même vie financière. Nous le savons toutes et tous.

Ce FS2I va renforcer notre capacité d'investissement et nos équilibres, et va nous permettre de travailler sur notre dette. C'est une solidarité sur l'investissement.

Je vous rappelle que nous avons souhaité avoir cette solidarité augmentée sur le fonctionnement à travers le Fonds de Solidarité pour les Départements de la Région d'Ile-de-France (FSDRIF). Je remercie Monsieur Arnaud BAZIN qui était monté au créneau au Sénat avec ses collègues pour défendre ce point. L'idée, est que ce FSDRIF soit de 60 M€. Nous souhaitions qu'il passe à 120 ou 180 M€ si la Ville de Paris participait ou pas. Le Gouvernement a refusé, mais nous allons travailler sur le sujet. Nous ne sommes pas perdus sur ce thème. Nous allons retravailler le sujet et essayer de faire en sorte que ce fonds puisse augmenter, puisque c'est le souhait de nous tous. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport au FS2I.

Naturellement, je pourrais ajouter que les thèmes qui sont choisis par le Département, c'est le Campus international, avec les investissements que nous allons mettre ou que nous avons mis sur ITESCIA, l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC), l'Université de Cergy-Pontoise (UCP), "la Turbine", c'est l'Avenue du Parisis, le contournement Est de Roissy. Ce sera le Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) dans le cadre d'un projet qui va nous permettre d'être base arrière des Jeux Olympiques (JO) pour l'accueil d'équipes internationales.

C'est la Fondation Royaumont dans le cadre du patrimoine. L'Abbaye de Royaumont a besoin que nous refassions les toitures. Cela va être l'occasion de pouvoir apporter un plus. C'est l'aide au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), dont nous allons reparler tout à l'heure. C'est l'aide pour l'année 2019 au carrefour de la Patte d'Oie, puisque c'est un investissement lourd pour le Département. Cela rentre dans les rubriques choisies par l'ensemble de nos collectivités, sur les rubriques qui seront choisies pour l'ensemble des années à venir. Je pense avoir été un peu complète, mais c'était le moment de vous expliquer où nous en étions.

Nous souhaitons que le Gouvernement continue à nous laisser travailler dans de bonnes conditions, pour le bien-être des valdoisiens. Je vous remercie de votre attention. Si vous voulez bien, je vais laisser la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-18 Budget primitif 2019 – Budget principal et budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'Enfance.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, c'était important de le préciser. C'est déterminant pour l'avenir et cela vient s'inscrire dans le budget que nous allons examiner ensemble et que, j'espère, nous allons tous voter.

Ce budget donnera lieu à quatre délibérations distinctes, celle du budget principal que nous allons particulièrement détailler, et cela sous-entend que nous votons les deux budgets annexes qui représentent la Maison départementale de l'Enfance et le Laboratoire départemental. En ce qui concerne le budget annexe relatif au Château d'Auvers-sur-Oise pour l'exercice 2019, il a été déjà voté le 21 décembre 2018 pour permettre l'exploitation du site dès son ouverture en janvier. Dans les prochaines étapes budgétaires, il intégrera les délibérations conjointes avec les autres. Il y a aussi une délibération qui concerne la création de nouvelles Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagements (AE) qui sont liées à ce budget.

Comme d'habitude, cette présentation se fera en trois parties. Elles concernent les mesures nationales qui se concentrent sur le secteur public local, tout ce qui concerne notre gestion de nos dépenses de fonctionnement et les priorités que nous donnons aux dépenses d'investissement et enfin, un certain nombre d'éléments qui montrent que nous sommes très actifs sur un certain nombre de politiques qu'elles soient de la compétence du Département, voire au-delà, puisque nous avons l'habitude d'aller sur d'autres terrains.

Ce budget est bâti en tenant compte de contraintes et d'incertitudes qui pèsent sur le Département, et sur les collectivités en règle générale, après une première année de mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, où il y avait eu la volonté par l'Etat, via les Préfectures, de contraindre les Départements et les grandes collectivités qui dépassent un certain seuil budgétaire de limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % chaque année. Nous n'avons pas accepté la contractualisation, mais nous avons décidé de rester à l'intérieur de ce pourcentage. Même si nous ne votons pas le Compte Administratif (CA) aujourd'hui, nous pouvons dire qu'en ce qui concerne l'exercice 2018, nous avons atteint cet objectif et nous serons inférieurs au 1,2 % en progression de nos charges de fonctionnement.

Néanmoins, cela ne se fait pas de manière facile. En tenant compte de certains retraitements qui ont été prévus dans le guide de retraitement diffusé par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et la Préfecture, il nous a été permis de limiter la croissance des dépenses pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) à 2 %. La part supérieure à 2 % n'est pas comptée dans cette évolution.

Pour l'avenir, il convient de dire, qu'en plus de cette contrainte de limiter nos dépenses de fonctionnement à 1,2 %, il y en a d'autres qui pèsent sur les Départements, notamment la mutation de la quote-part de la taxe foncière que nous touchons aujourd'hui et qui serait affectée au bloc communal et remplacée par une quote-part de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et une quote-part de la Contribution Sociale Généralisée (CSG), avec une perte d'autonomie financière. Nous ne décidons pas des taux de ces taxes.

Il y a une vraie crainte de perte de ressource puisque la dynamique nationale constatée sur l'évolution de la TVA et de la CSG est bien inférieure à celle que nous pouvons constater sur la taxe foncière, non pas que nous augmentions les taux, mais l'évolution du bâti est prise en compte.

Il y a d'autres incertitudes qui concernent, et nous le répétons chaque année, le retournement éventuel des droits de mutation. Nous avons atteint des niveaux que nous n'avons jamais connus par le passé. Nous savons que c'est lié au marché de l'immobilier, qui a déjà amorcé des cycles de retournement. Heureusement, un peu compensé par le niveau des prix, mais c'est un risque avéré de retournement sur les droits de mutation, ainsi que sur pour ce qui concerne la montée progressive des taux d'intérêt qui, appliquée sur notre dette encore conséquente peut avoir des impacts sur nos dépenses de fonctionnement. Nous devons être prudents compte tenu de toutes ces incertitudes.

Sur la gestion rigoureuse que nous poursuivons, nous maintenons les taux, et nous verrons tout à l'heure et j'espère que tout le monde sera d'accord, le maintien de la taxe sur le foncier bâti au taux que nous avons en 2018, soit 17,18 %. Je précise que le Département progresse dans le classement en termes de moyenne pondérée du Val d'Oise puisqu'il occupe le 34^{ème} taux le plus bas sur les 101 Départements hors Paris. C'est lié au fait que nous avons depuis quelques années stabilisé le taux, alors que d'autres ont fait progresser le leur.

Dans ce contexte de relative embellie annoncée sur le plan économique, l'exécutif départemental entend affecter prioritairement son épargne à la réalisation de ses programmes d'investissement. Si nous pouvons agir sur un désendettement, ce n'est pas un objectif premier, mais cela doit accompagner nos politiques. Ce qui est notable, c'est qu'il est proposé de consacrer près de 155 M€ dans ce budget aux dépenses d'investissement. C'est une progression de 13 % par rapport à ce que nous avons connu en année 2018 et c'est une progression importante, puisque, a priori, cela devrait être, compte tenu du taux de réalisation 2018, une progression de 29 % par rapport à ce qui aura été dépensé au titre de cette année 2018.

A ce stade, le budget primitif 2019 du Département devrait intégrer un emprunt d'équilibre de 81 M€ soit, à 100 000 € près, le montant de ce que nous remboursons par ailleurs. Il est à noter que la dette sera à hauteur de 929,3 M€ au 31 décembre 2019. C'est bien évidemment sans préjuger de ce qui pourrait être décidé dans les étapes budgétaires à venir, comme nous l'avons fait dans les années précédentes. Sur les masses budgétaires, ce budget prévoit une hausse de 2,1 % par rapport au budget 2018 pour ce qui concerne les mouvements réels. La masse budgétaire est de 1,259 Md€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites à hauteur d'un peu plus de 1 Md€. Elles augmentent de 0,9 % par rapport au BP 2018 et c'est essentiellement dû à la dynamique des dépenses sociales, qui progresse de manière significative, de 8,9 M€. Hors dépenses sociales, les dépenses réelles de fonctionnement seraient stables de BP à BP entre 2019 et 2018.

Sur les recettes de fonctionnement il y a eu une hausse de 2,7 % qui tient compte de la dynamique sur la taxe sur le foncier bâti et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), ainsi que sur les droits de mutation que nous inscrivons un peu en progression par rapport à l'année dernière. La tendance à la baisse, même si elle s'amorce pour les périodes à venir, nous permet d'espérer encore une année avec des montants appréciables.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 257,3 M€ contre 240 M€ au BP 2018, donc une hausse de 7,2 %. Les dépenses d'équipement progressent de 13 %. Elles sont ciblées sur les routes, les bâtiments de l'enseignement supérieur et sur l'innovation, ainsi que sur le maintien du niveau à l'aide aux communes, nous y reviendrons tout à l'heure.

Sur les recettes réelles d'investissement, je n'entre pas dans le détail, car il y a un effet miroir dépenses et recettes sur les Ouvertures du Crédit à Long Terme (OCLT) qui fait que les masses jouent avec une appréciation qui est à moduler.

Le virement de la section de fonctionnement à destination de la section d'investissement progresserait dans la prévision actuelle par rapport à l'année 2018. L'autofinancement dégagé sur le budget primitif 2018 était de 39,2 M€, quand il serait de 58 M€ sur l'année 2019.

Sur les dépenses d'équipement, je vous laisse examiner la proportion pour chacune des politiques qui les concernent. Elles représentent 19,5 % du budget total. Le Département fait le choix d'orienter les marges de manœuvre dégagées en 2018 pour investir dans l'avenir de nos territoires. C'est donc 155 M€ de dépenses d'équipement, progressant de 13 % par rapport à l'année 2018 et probablement de 29 % par rapport à ce qui aura été réalisé au CA 2018.

La principale dépense d'investissement concerne l'aménagement du territoire, avec 18 %, après, les transports collectifs, l'aide aux communes, le développement. Dans le développement, c'est principalement affecté aux collèges, puisqu'il est envisagé d'ici 2024 la construction de deux nouveaux collèges et la restructuration de deux collèges sans anticiper sur le plan en cours de réflexion sur ce qu'il conviendra de faire sur les années suivantes.

Enfin dans ce budget, nous avons la poursuite de l'engagement qui a été pris pour accompagner dans sa programmation d'équipement et de matériel, le SDIS. L'année dernière, nous avons voté 10 M€ et cette année, nous mettons encore 10 M€. Pour l'année prochaine 2020, ce sera encore 10 M€, puis les trois années suivantes, 5 M€. Pour atteindre les 45 M€, je pense que Monsieur Luc STREHAIANO nous donnera plus de détails tout à l'heure,

Je n'évoque pas le Fonds de solidarité dans le détail. Madame la Présidente en a bien parlé tout à l'heure. A cette étape budgétaire, il n'y a que 5 M€ qui sont inscrits en équilibre en dépenses et en recettes. Même si vous savez qu'à terme, nous devrions verser au Fonds 9,2 M€, nous devrions recevoir 17,9 M€. Il y a une capacité supplémentaire de 9 M€ qui sera affectée d'ici la fin de l'exercice. Il y a des recettes d'investissement qui progressent, et en ce qui concerne l'emprunt, également.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à un peu plus de 1,002 Md€, et elles représentent 80 % du budget total. Elles sont en hausse de 0,9 % par rapport au budget primitif 2018. Nous sommes bien en dessous des 1,2 % qui s'imposent à nous. Les principales dépenses de fonctionnement sont l'action sociale, avec 589,5 M€, c'est-à-dire 58,8 % de la masse budgétaire. Les dépenses sociales, sur lesquelles nous n'avons quasiment pas d'effet de levier, sauf à tout ce que nous engageons dans la politique d'insertion qui permet de faire sortir des publics du Revenu de Solidarité Active (RSA), progressent sans que nous puissions avoir un impact. Quand vous avez près de 60 % des dépenses du budget sur lesquelles vous ne pouvez pas avoir d'effet de levier, c'est compliqué. Elles sont pratiquement en croissance, notamment du fait des MNA. S'il y a une certaine stabilisation au niveau des dépenses du RSA, nous avons une croissance permanente pour ce qui concerne les MNA.

Dans les dépenses de fonctionnement, nous avons celles qui concernent le SDIS, le développement, les ressources humaines, l'engagement du territoire et les trois budgets annexes pour leurs subventions d'équilibre qui représentent 6 M€ de subventions qui sont affectées.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 1,120 Md€. Elles représentent 88,9 %.

Concernant les DMTO, je rappelle que nous progressons dans la prévision par rapport à l'année dernière, puisqu'elles étaient programmées en ressources à 195 M€. Nous les positionnons à 205,4 M€, sachant que nous avons atteint plus de 221 M€ en ce qui concerne l'année 2018.

Une fois que nous avons parlé des chiffres, des contraintes, que nous avons regardé les équilibres que nous pouvons avoir, il est intéressant de voir comment nous nous investissons dans les différentes politiques publiques vis-à-vis des valdoisiens.

En ce qui concerne notre responsabilité en matière d'insertion sociale et professionnelle, il y a toutes les actions qui consistent à conforter l'accès à l'emploi et renforcer les dispositifs d'insertion. Je rappelle la mise en place des grandes orientations du nouveau Plan Départemental d'Insertion (PDI) et du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE) sur la période 2018-2022. Le Conseil départemental a adopté le 30 mars 2018 ce PDI et ce fameux PTIE, qui mobilisent de nombreux partenaires. Il y a deux expérimentations qui sont proposées dans le cadre de ce budget. La première est déployée sur le territoire du Val Parisien et la seconde consiste en un partenariat avec une start-up spécialisée dans le développement de l'emploi, notamment des publics en difficulté.

Je ne rentrerai pas dans le détail concernant les politiques que nous menons dans le cadre de l'accompagnement à l'égalité entre les femmes et les hommes, mais cela fait partie de ce budget.

En ce qui concerne les approches innovantes d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Il est question du Schéma gérontologique 2019-2023 qui permettra de qualifier les besoins sociaux et médicosociaux, mais aussi de programmer les perspectives et les objectifs d'évolution de l'offre départementale. Concernant les personnes en situation de handicap, c'est le Schéma 2018-2022 qui s'attachera à renforcer la fluidité des transitions et la capacité des institutions à s'adapter aux demandes de prise en charge qui sont de plus en plus variées.

Je ne reviens pas sur le fait que nous avons déjà décidé ici de lancer la construction de la Maison Départementale de l'Enfance. Le nombre de places aujourd'hui ouvertes dans la Maison actuelle était de 44 et dans la future Maison, c'est 70 places qui seront ouvertes pour les publics concernés.

En ce qui concerne l'aide aux communes, c'est l'ADN du Département du Val d'Oise qui a toujours souhaité, alors qu'il n'y est pas contraint, d'accompagner les communes pour le développement des territoires.

Tout ceci a un impact social, un impact économique, qui agit sur l'emploi... Nous maintenons 25 M€ cette année au titre de l'aide aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Nous y appliquons un certain nombre de modifications que je détaillerai tout à l'heure.

Il y a tout ce qui concerne la possibilité de réintroduire de la biodiversité, c'est une priorité qui est prise en compte plus que par le passé. Nous allons agir sur des sites qui sont identifiés, afin de protéger la faune et la flore qui s'y trouvent et de restaurer leur état naturel pour retrouver un équilibre qui permette de conserver les espèces. C'est aussi favorable au développement du territoire. Ce sont notamment des actions que nous allons engager sur de nouveaux Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le réseau routier n'est pas oublié, dans le cadre du Plan régional anti bouchon, avec la contribution de la Région, que nous remercions. Sont expérimentées des techniques innovantes, notamment en ce qui concerne les couches de roulement qui permettent des améliorations, soit, parce que nous utilisons plus de matériaux recyclés, soit, parce que les impacts phoniques positifs sont importants pour la tranquillité des publics qui se trouvent à proximité.

Sur ce qui concerne le développement économique et autres, il y a tout le travail pour lequel le Département a été primé en novembre dernier par la Commission européenne : c'est la fibre, sur l'ensemble du territoire, à destination de 510 000 entreprises et foyers valdoisiens, le très haut débit FttH, la fibre jusqu'au logement, d'ici 2020 et c'est bien parti.

Je rappelle que nous avons, dans le cadre de ce qui a été prévu avec l'opérateur TDF, inauguré récemment le "hub Nikola Tesla" qui est très important pour que les métiers autour de la vidéo protection, le numérique, et permet à de multiples organismes d'insertion et d'apprentissage d'accompagner les jeunes à ces métiers. Ce sont des jeunes qui n'ont pas des formations très élevées. Cela leur permet d'aller vite sur des métiers avec des fortes rémunérations. Ils sont quasiment tous assurés de trouver rapidement un emploi.

Sur ce qui concerne le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, cela a été rappelé. Outre ce que nous avons décidé autour du Campus international Paris-Seine, il y a tous les investissements que nous apportons, notamment pour la création de bâtiments, et jusqu'à 5 000 nouveaux logements pour étudiants et chercheurs, mais aussi l'accompagnement à l'ESSEC, à l'IUT de Neuville-sur-Oise, à ITESCIA, à "la Turbine", notamment, pour ne pas citer la totalité.

L'émergence d'un écosystème d'innovation. Le Département développe des initiatives d'entrepreneuriat, notamment dans le cadre de la coopération des start-up incubées avec une première initiative "Start&Go" lors de la Semaine de l'Innovation Publique réalisée en 2018.

Pour tenir compte de la dynamique démographique des collégiens, nous nous engageons dans une politique ambitieuse de restructuration, d'extension et de construction de nouveaux.

C'est la croissance des effectifs qui est essentiellement liée à l'entrée en sixième de la première génération des enfants du baby-boom au début des années 2000. Nous le constatons partout. Le Département connaît des évolutions démographiques qui sont en moyenne de 1 % par an, et ce, depuis 2011, alors que dans la période 2000-2010, nous étions plutôt sur une décroissance de 1,5 % par an. Nous subissons une inversion totale de tendance.

Le Département engagera dès 2019 un vaste programme de travaux destinés à favoriser le développement des capacités d'accueil des lieux d'enseignement et/ou de restauration à travers la construction ou la réhabilitation de plusieurs collèges que j'ai évoqués tout à l'heure. Sans parler du collège de Cormeilles-en-Parisis qui ouvrira en septembre 2019, il est prévu d'ici 2024 la construction d'un collège à Cergy, à Argenteuil, la restructuration d'un collège à Villiers-le-Bel et du collège de la Justice à Cergy, qui fera l'objet d'un traitement particulier dans le cadre de la procédure "Territoire d'Innovation de Grande Ambition" (TIGA), soutenue par la Région, qui permet d'envisager les restructurations avec de l'innovation dans la manière de traiter les espaces.

Il s'agit aussi d'offrir aux collégiens une restauration de qualité et d'engager un plan de gestion alimentaire pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Sur nos 110 collèges, nous avons énormément de collégiens qui bénéficient de la restauration. Dans le plan régional d'élimination des déchets, il est prévu de réduire de 61 % les déchets alimentaires.

Il faut rappeler la responsabilité qui est la nôtre et celle que nous avons déjà prise en mesure, puisque nous avons engagé des actions au niveau des collèges, de réduire le gaspillage alimentaire, et de mieux traiter les déchets.

Madame CAVECCHI

Je souhaite t'interrompre deux secondes. Nous allons en plus travailler sur les circuits de proximité. Cela signifie que les légumes, puisqu'il s'agit de légumes et de fruits en général, ont plus de goût lorsqu'ils ne viennent pas de l'autre bout du monde ou de l'autre bout de la France. Cela fera partie du travail.

Monsieur SEIMBILLE

J'étais hier soir à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), où il y avait une réunion qui regroupait la Communauté d'agglomération, le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français et de très nombreuses associations très impliquées dans l'environnement, l'écologie, mais axées essentiellement sur la consommation des produits agricoles, avec la mise en œuvre d'une étude qui permet d'aller sur un protocole alimentaire territorial, comme il en existe sur d'autres territoires. Cela n'est pas simple. L'étude réalisée par des étudiants montre qu'il y a plusieurs types de mangeurs, les expérimentés, les insouciantes... Il faut mettre en adéquation l'offre et la demande et la capacité de répondre à ces obligations. Je crois que nous sommes dans une dynamique vertueuse. Ce qui est envisagé à l'échelle locale, PNR, CACP, doit s'étendre à l'échelle du département, voire de l'Ile-de-France. La proximité ne s'arrête pas aux limites administratives d'un département.

Je crois que j'ai dit tout ce que je devais dire. Je vais répondre aux questions et je vous remercie de votre attention, en vous rappelant qu'il y aura quatre délibérations au terme du débat. Je remercie aussi les services.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Vice-Président. Je veux remercier aussi les services, car gérer un budget de 1,3 Md€ n'est pas rien. Je remercie les services financiers, d'autant plus que cette année, et j'en reviens au FS2I, ce sont eux aussi qui ont travaillé avec leurs collègues de toute l'Ile-de-France sur le sujet, puisque nous en avons la présidence. Ce n'était pas simple.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente et chers collègues, nous voici donc arrivés à ce que je pourrais appeler la phase de concrétisation de notre procédure budgétaire avec la présentation didactique, je crois que je peux utiliser le terme, et pratiquement exhaustive, de Monsieur Gérard SEIMBILLE et la présentation d'ici quelques instants au vote de notre budget primitif pour 2019.

Je m'associe aux derniers mots qui ont été prononcés pour remercier Monsieur Gérard SEIMBILLE pour sa présentation et notamment les services pour la qualité de leur travail. Ce sont des propos d'usage, en tout cas ils pourraient être considérés comme tels, mais ils ne le sont pas, car ils correspondent à la réalité de l'investissement professionnel des services. Vous y faisiez référence, Madame la Présidente, avec le travail supplémentaire que vous souligniez à l'instant. Je suis toujours admiratif sur le travail, sur ces chiffres, sur la présentation illustrée du PowerPoint et je pense que le sentiment qui est le mien est largement, pour ne pas dire unanimement partagé par tout le monde, et ce ne sont pas des propos de circonstance.

Cela dit, vous revenez, Madame la Présidente, chers collègues, dans la note de présentation du budget 2019, sur le contexte qui prévaut actuellement, et c'est par là que vous avez commencé votre intervention, Madame Marie-Christine CAVECCHI. Vous le savez, nous le disons autant qu'il le faut, nous partageons un grand nombre d'analyses avec vous, notamment pour ce qui concerne les relations des collectivités territoriales avec l'Etat. Je vous disais l'autre fois que je me permettrai de réutiliser certaines de vos expressions, parce qu'elles correspondaient parfaitement à notre sentiment, à notre analyse et à notre constat, les relations des collectivités territoriales avec l'Etat et les craintes pour l'avenir qui vont avec, notamment autour d'un possible transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Néanmoins, un certain nombre de positions contenues dans votre présentation sont éloignées de ce que nous défendons, de ce que nous considérons comme les nôtres. C'est pour cela que vous évoquez dans cette présentation à plusieurs reprises la politique de la majorité départementale et non pas celle du Conseil départemental auquel nous appartenons tous, mais c'est bien comme cela que les choses sont appréhendées partout. Ainsi, vous regrettez tout d'abord les mesures qualifiées de gilets jaunes, qui sont la cause du dérapage budgétaire de l'Etat. Là aussi, vous l'avez dit dans votre propos liminaire, "ce sont des milliards qui ont été dépensés". Nous savons comment ils seront financés : par la dette, et votre mimique corrobore vos propos de tout à l'heure.

Notre analyse est cependant quelque peu différente. Pour nous, les 10 Md€ mobilisés en urgence, et nous pouvons considérer cette expression à différents titres, urgence politique, là aussi à différents titres, pour répondre imparfaitement, et l'adverbe est important, à la crise sociale que traverse notre pays, ne sont in fine que l'accélération de la mise en place de la prime d'activité et l'exonération de quelques retraités supplémentaires de la politique injuste, et je choisis le terme à dessein, menée à leur rencontre par le Gouvernement.

La cause du dérapage budgétaire, pour ce qui nous concerne, c'est la suppression idéologique de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) pour plus de 3 Md€, c'est la suppression, que personne ne demandait, je pense que personne n'y avait souscrit, de la taxe d'habitation pour 10 Md€. Autre désaccord, nous sommes favorables à la mise en place du Revenu Universel d'Activité, fusionnant le RSA, la prime d'activité et les Aides Personnalisées au Logement (APL). Nous y sommes favorables, parce que ce dispositif va dans le sens du respect des personnes les plus fragiles de notre pays et qu'il pourra faciliter le recours au droit qui est un enjeu social et démocratique majeur aujourd'hui. Nous y sommes favorables, comme nous sommes favorables à la prise en charge des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à 21 ans. Nous en avons parlé souvent. Pour autant, nous ne sommes pas naïfs et nous savons que les négociations budgétaires avec l'Etat seront difficiles, comme toujours, et que la situation budgétaire des Départements devra être défendue, et j'aurai tendance à préciser, avec acharnement. Dans ces relations, vous l'avez constaté, nous serons toujours à vos côtés le moment venu pour exiger de l'Etat, même si nous ne sommes pas forcément, et je ne sais pas si je dois dire forcément, entendus, pour exiger de l'Etat une juste compensation de ces mesures, mais sans renoncer à leur pertinence.

Vous revenez également sur le Fonds de Solidarité Interdépartementale d'Investissement. J'avais préparé autre chose. C'était un beau moment lorsque vous avez relaté le vote du budget à l'unanimité du FS2I. De fait, je ne pourrai que paraphraser ce que vous avez dit, Madame la Présidente. Je pense que cela va nous faire du bien, que de dire deux fois la même chose et de réitérer ce que vous nous avez dit. Les sept Départements, ce n'est pas forcément courant, qui s'unissent, et je parle d'entités territoriales, sept Départements qui s'unissent pour mettre en œuvre 109 projets, ce n'est pas neuf projets. Je suis admiratif. Bêtement, et c'est le terme qui convient, nous parlons des années qui se finissent en neuf, les sept Départements, cela m'a fait penser aux "Sept mercenaires", mais c'est plutôt les sept solidaires, et c'est une belle expression. Vous l'avez dit, un total investi de 150 M€. Vous avez fait aussi le ratio. Nous ne sommes, personne ici, les clones de Madame THATCHER, où nous voudrions faire en sorte pour 1 € donné, nous en réclamions 2. Nous ne pouvons qu'être satisfaits pour ne pas dire ravis. Vous avez décrit l'application du caractère pluriannuel avec un rééquilibrage interdépartemental.

Ce qu'il faut souligner, "et c'est ce qui faisait l'objet de mon intervention que j'ai gommée avec les interrogations qui allaient avec, une rapidité de décision et d'exécution exemplaire, et je ne dis pas ça pour faire plaisir", c'est un constat et une satisfaction, avec cette volonté d'équité territoriale. Vous avez dit aussi les chiffres relatifs aux Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Vous avez rappelé les critères qui avaient été retenus. Vous avez listé, et vous parlez plus vite que je n'écris, les beaux projets qui vont pouvoir être financés dans le cadre de cette solidarité départementale.

Il reste, bien sûr, et vous l'avez dit, à faire en sorte de repartir au combat, de remonter au front. Vous êtes Présidente de l'entité et dans le cadre des relations bilatérales que vous avez avec les autres Départements, mais aussi avec le projet commun, il s'agit de faire en sorte que le FSDRIF passe de 60 M€ à 120 M€, et pourquoi pas 180 M€ ? C'est un combat qui reste à mener et je sais que nous pouvons compter sur vous, comme vous pouvez compter sur nous tous autour de la table pour faire en sorte que cela devienne réalité. Les résultats sont là et nous pouvons tous nous en féliciter.

Vous vous inquiétez de la Métropole du Grand Paris, de son évolution et de sa capacité à réagir. Si la disparition des Conseils départementaux franciliens semblait abandonnée en décembre, nous l'avons souligné la dernière fois dans le débat d'orientations budgétaires, le débat revient sous couvert de réformes institutionnelles plus globales. Nous pouvons avoir quelques inquiétudes ; en tout cas à titre personnel, j'en ai quelques-unes. Je pense que, là aussi, c'est un sentiment partagé. D'autant plus qu'aujourd'hui, n'y voyez pas malice, ou une attaque quelconque des membres de votre famille politique, mais ceux de la nôtre, qui ont choisi les mêmes chemins parfois, qui sont aujourd'hui au Gouvernement, semblent avoir gardé leur ancienne marotte, celle des Conseillers territoriaux. Pour notre part, nous nous y sommes toujours opposés. Monsieur Nicolas SARKOZY souhaitait les imposer. Je crois que le constat reste le même aujourd'hui. Cette conception, cette nouvelle organisation fragiliserait les Conseils départementaux et les Conseils régionaux, sans permettre de faire la moindre économie budgétaire.

Vous revenez aussi sur le taux d'imposition. Monsieur Gérard SEIMBILLE m'a taquiné en privé, nous n'allons pas y revenir. J'en profite pour le dire d'entrée, nous notons que vous n'augmentez pas à nouveau les taux départementaux. Nous en sommes ravis. Certains autour de moi diraient "heureusement", puisque l'augmentation de 2016 était largement supérieure aux besoins réels du Département pour mener ses politiques publiques. Elle a pour conséquence aujourd'hui que les valdoisiens payent 10 % de plus que la moyenne des Français de part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour uniquement désendetter, ce que nous considérons comme à marche forcée, notre collectivité.

Vous nous confirmez, et Monsieur Gérard SEIMBILLE y a fait référence en égrenant les raisons, les motivations qu'il avait déjà présentées, notamment lors du DOB, votre minoration de près de 16 M€ des DMTO. Nous constatons que vous n'avez pas tenu compte de notre intervention lors du débat d'orientations budgétaires. Nous ne sommes pas surpris, mais vous n'avez pas tenu compte de l'annonce de la FED, la banque centrale des Etats-Unis, de ne pas augmenter les taux en 2019, contrairement à ce qui était prévu. Vous n'avez pas tenu compte des résultats du quatrième trimestre 2018 sur le prix des appartements anciens en Ile-de-France qui porte l'évolution des prix à près de 1 %. Monsieur Gérard SEIMBILLE y a fait référence tout à l'heure, sur l'année 2018, dans notre département. Vous n'avez pas pris en compte nos propositions sur l'aide au bailleur départemental, le dégel du taux directeur des dépenses des établissements médicosociaux. Nous en prenons acte. Nous ne sommes pas surpris, puisque vous décidez là dans la continuité de ce que vous avez présenté auparavant.

Lors du débat d'orientations budgétaires, nous vous faisons également part de notre inquiétude sur les sous-effectifs chroniques dans certains services et sur leurs conséquences sur le service rendu aux usagers. Les éléments du rapport budgétaire confirment nos craintes. Si nous avons bien extrapolé les chiffres que vous nous communiquez dans ce rapport, la suppression de postes auxquels vous faites référence s'élèverait en 2019, entre 80 et 100 postes. J'ai plusieurs questions à vous poser. Pouvez-vous nous indiquer si ces suppressions de postes seront sur des missions au contact avec les publics ? Cela n'appelle pas forcément une réponse immédiate. En tout cas, nous attendons une réponse. S'agit-il majoritairement d'agents de catégorie A, B ou C ? Quelle réponse avez-vous donnée aux organisations syndicales qui nous ont dit vous avoir interpellés à ce sujet ?

Je vous interpellais également, lors du débat d'orientations budgétaires, sur nos craintes relatives à la prise en charge des allocataires du RSA et de votre volonté de priver le plus grand nombre d'allocataires possibles de leur allocation. Dans le rapport d'orientations budgétaires, vous rappelez à deux reprises que l'opération "Perdu de vue" permet au Département de faire des économies. Nous ne sommes pas convaincus que ce que nous estimons être une dérive était la volonté initiale de votre majorité. Pour autant, vous n'y mettez pas fin et assumez ce que nous pouvons appeler, ce que vous pouvez appeler, ses bénéfiques. Vous allez même plus loin en créant, et c'est à l'ordre du jour de notre séance, un second poste de contrôleur RSA. Nous sommes tous contre la fraude aux prestations sociales, soyez-en convaincus autour de cette table. Je tiens solennellement à le rappeler. Mais nous sommes contre le processus qui est en train, de manière volontaire ou non, de générer un empêchement plus grand des allocataires du RSA par des opérations qui éloignent l'institution au lieu de la rapprocher, et la privatisation d'un certain nombre de publics.

Nous vous avons par ailleurs interpellés sur le soutien aux associations. Encore récemment, le Vice-Président à la Culture répondait à notre collègue, Monsieur Nicolas BOUGEARD, que les baisses de subventions aux acteurs culturels votées en début d'année n'étaient pas les prémices d'un rétrécissement du soutien à la culture dans le budget 2019. Malheureusement, il semble s'être trompé. Le budget de la culture, des sports, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de l'international, baisse.

J'en profite pour vous interroger sur la nouvelle stratégie internationale qui devait, d'après le rapport budgétaire, être présentée à l'Assemblée en janvier 2019. La réduction des crédits rend certainement plus compliqué le bouclage d'une stratégie volontariste de notre collectivité dans un domaine où nous avons pourtant souvent été, pour ne pas dire toujours, à la pointe des collectivités françaises.

Nous sommes obligés de le constater, et bien plus encore que dans le rapport d'orientations budgétaires, vous nous présentez ce que nous appellerions un budget conservateur. Vous avez, à notre sens, une vision patrimoniale du rôle des politiques publiques et réduisez d'année en année le soutien que notre collectivité apporte à ceux qui, à leur place, font vivre, là où ils sont, notre département, les associations, et cela au profit d'infrastructures. C'est en tout cas le sentiment que nous inspire votre projet de budget que ces chiffres semblent confirmer cette année encore.

Avant de terminer mon intervention, je veux revenir sur trois projets essentiels pour l'avenir de notre territoire, qui seront, je crois, à l'ordre du jour de vos travaux en 2019. Vous nous informez dans le cadre de ce budget qu'un nouveau Schéma gérontologique sera proposé cette année à notre Assemblée. La prise en charge de nos aînés, notamment ceux pour lesquels l'âge devient une épreuve, devrait être au cœur de nos préoccupations et de notre action. Dans ce domaine, peut-être plus que dans les autres, nous devons mobiliser des moyens, mais également innover pour offrir à chacun des conditions de vie dignes et accessibles. Il s'agit d'un enjeu civilisationnel, je crois que le mot n'est pas trop fort.

Votre refus de dégeler le taux d'évolution des dépenses des établissements médicosociaux, nous avons entendu vos réponses, elles ne nous satisfont pas, et l'absence d'évolution significative du budget personnes âgées ne nous rassure pas sur votre ambition dans le cadre de ce nouveau Schéma. Pour autant, sachez-le bien, vous le vérifierez, nous vous soutiendrons si l'ambition départementale est à la hauteur de l'enjeu.

De la même manière, le plan "vélos" qui est cher à ma voisine de gauche, que vous avez annoncé, Madame la Présidente, lors de la dernière séance, n'est pour l'heure pas budgété et pas budgétable. Cela veut dire que nous allons perdre une année, alors que nous avons tous conscience de notre retard dans le domaine.

Enfin, elle devrait être prête, selon le calendrier dont nous avons eue connaissance en séance, la réforme de la prévention spécialisée. Nous vous avons fait part de nos craintes. Vous avez accepté que nous soyons associés à la réflexion, ce qui, aujourd'hui, n'a pas été suivi d'effet. Il n'en est pas question dans le rapport de présentation budgétaire. Faut-il se rassurer en estimant que cela signifie qu'il n'aura pas de bénéfice comptable significatif pour l'institution ? Faut-il s'inquiéter en constatant que parmi toutes les politiques publiques départementales évoquées, vous n'avez pas consacré une ligne, ou en tout cas quelques lignes, pour mettre en avant le rôle essentiel que constitue la prévention spécialisée ?

Madame la Présidente, chers collègues, je vous le dis, un certain nombre de projets, de politique publique que vous mettez en œuvre, que vous décidez, nous agréent pleinement. Je vais d'ailleurs saluer solennellement votre décision de construire rapidement un dixième collège à Argenteuil et un quatrième à Villiers-le-Bel, des établissements nécessaires, sur lesquels nous vous avons interpellés plusieurs fois. Nous vous remercions, et je reprends mes tics oratoires, et ce ne sont pas des propos de circonstance, d'avoir entendu nos demandes. Je crois que ces demandes aujourd'hui sont celles de l'Assemblée entière. Surtout, merci d'avoir répondu aux besoins des jeunes de ces territoires. J'étais l'autre jour à Villiers-le-Bel dans le cadre de la présentation de la Micro-Folie, et ce n'était pas un luxe de faire en sorte de donner suite aux demandes des uns et des autres et de celle de Madame Djida TECHTACH en particulier.

Merci à vous, Madame la Présidente, à la Vice-Présidente et à l'ensemble de l'Assemblée, puisque je pense que nous faisons œuvre commune. Je pourrais citer plusieurs actions ponctuelles ou politiques sectorielles que nous soutenons. Je cherche une bêtise à dire, mais je ne trouve pas. Nous les soutiendrons comme nous l'avons toujours fait lorsque vous les présenterez au débat dans cette instance. Je voyais que Gérard SEIMBILLE attendait quelque chose. Je manque d'imagination ce matin.

Votre projet de budget ne nous paraît pas juste, en tout cas pas tout à fait juste. Il demande beaucoup aux contribuables sans investir au niveau suffisant pour laisser vivre les services publics départementaux. Il abandonne peu à peu, je ne sais pas si le terme est trop fort, les forces vives de notre Département que sont nos associations. Il fait peser la logique budgétaire de désendettement à marche forcée sur les plus faibles. Pour résumer, à nos yeux, et pour reprendre un vocabulaire que certains qualifieraient d'ancien monde, et finalement, l'ancien monde n'était pas si mal que ça, c'est un budget de droite, avec ce que cela doit certainement avoir comme vertu à vos yeux, et injustices aux nôtres, nous voterons donc contre votre projet de budget primitif 2019, mais ça n'enlève rien à tout ce que j'ai dit auparavant.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur MULLER. En effet, c'est probablement un budget de droite, mais cela ne nous étonne pas.

Monsieur MULLER

Je me fais rappeler à l'ordre. Dans la logique, nous voterons contre les taux que vous allez proposer tout à l'heure. Je fais un signe à Monsieur Gérard SEIMBILLE, qui me comprend.

Madame CAVECCHI

Cela me paraît logique. Il espérait, mais c'est normal.

Monsieur MULLER

Ce n'est pas forcément logique, mais je n'ai pas mandat pour en dire davantage.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie. C'est assez logique, par ce que finalement nous avons des rapports très conviviaux et très agréables entre majorité et ce que nous appelons "l'opposition". La plupart du temps, vous votez avec nous de façon très spontanée et même réfléchie. Au moment du budget, c'est un geste fort, c'est un geste symbolique. Cela me paraît normal. Avant de donner la parole à Monsieur METEZEAU qui l'a demandée, je vais juste répondre, et Monsieur Gérard SEIMBILLE aussi. Madame SCOLAN voudra prendre la parole aussi. Et Monsieur le Sénateur.

Je vous rappelle que nous sommes toujours sous la menace des 1,2 %. C'est aussi pour cela que nous sommes extrêmement attentifs et prudents à nos dépenses de fonctionnement. Je crois que nous ne pouvons pas y échapper. Cela nous oblige à serrer là où il y a un peu de mou.

En ce qui concerne la Banque centrale, nous avons eu l'annonce de ne pas augmenter les taux d'intérêt le 7 mars. Les schémas budgétaires étaient déjà produits. Nous n'avons pas pu en tenir compte. Nous n'avons pas le don d'ubiquité.

Sur le plan "vélos", cher à Madame Sylvie COUCHOT, qui m'est cher aussi, les services travaillent sur le sujet. Nous allons essayer de coller aux initiatives de la Région pour que cela soit cohérent sur l'ensemble de nos territoires. Il a été demandé aux services de travailler sur des schémas pour avoir des aides bonifiées. Ils sont en train d'y réfléchir et ce n'est pas simple. Nous en reparlerons avant l'été.

Concernant la vision patrimoniale du Département, pourquoi pas. Mais nous travaillons sur l'innovation, vous n'êtes pas sans le savoir, et même une très belle innovation, dans différents sujets. Patrimoniale, cela veut dire que nous respectons, mais que nous avançons. Cela ne me choque pas.

Je donne la parole au premier qui l'a demandée, c'est-à-dire le Vice-Président Monsieur METEZEAU.

Monsieur METEZEAU

Merci, Madame la Présidente. Je vais me contenter, mais c'est déjà un peu copieux, de répondre aux interrogations et aux inquiétudes de Monsieur Jean-Pierre MULLER, parce qu'il y a une petite phrase sur laquelle je souhaite rebondir. Celle de dire que notre politique en matière de RSA était de priver le plus grand nombre d'allocataires d'avoir accès à cette ressource. Je souhaite vous rassurer. Ce n'est pas notre objectif. Et le Pacte Territorial d'Insertion par l'Emploi (PTIE) que Monsieur Gérard SEIMBILLE a mentionné tout à l'heure dans sa présentation vous démontrerait le contraire. Il y a énormément d'actions dans tous les domaines. Notre politique en matière de RSA, c'est de faire en sorte que les gens quittent le RSA. Si c'est cela que vous résumez par le terme "privé de RSA", je peux l'entendre comme cela. Mais je ne pense pas que c'était votre intention pour faire sortir les gens du RSA en faisant en sorte qu'ils trouvent un emploi, qu'ils fassent une formation qui leur permette d'en trouver un, qu'ils soient orientés vers d'autres dispositifs plus intéressants, par exemple, faire valoir leurs droits à la retraite ou bénéficier d'une allocation s'ils ont un handicap. C'est tout cela que nous gérons. Parmi tous les gens que nous voulons faire sortir du RSA, il y a déjà toutes ces personnes.

Sur les moindres dépenses réalisées, tout bien compté, cela se chiffre dans une année à environ 2 M€. C'est beaucoup, mais lorsque ces 2 M€ sont rapprochés aux plus de 200 M€ que coûte le dispositif, c'est presque l'épaisseur du trait. 1 %, cela fait beaucoup, sur une somme importante, mais nous ne pouvons pas qualifier notre politique budgétaire en raisonnant sur 1 % du budget qui est consacré au versement de cette allocation. Lorsque je parle de 200 M€, je ne parle que du versement de l'allocation et je ne parle pas de toutes les mesures d'insertion qui sont prises.

Vous faites référence à cette Commission "amendes", puisque votre groupe n'avait pas approuvé la mise en place de celle-ci. Nous avons proposé que votre groupe soit représenté parmi les trois élus qui y siègent. Vous l'avez refusé pour des raisons que nous respectons. Je le regrette profondément, car cela vous aurait permis de constater, et j'ai bien fait le calcul, que les amendes qui sont appliquées sont rarissimes et représentent 0,0002 % du budget. Là encore, nous ne pouvons pas définir une politique à partir de cela. Ces sanctions qui sont prises et qui, encore une fois, sont très rares, ne concernent que quelques dizaines de personnes qui bénéficiaient du RSA sur les plusieurs dizaines de milliers qui en bénéficient.

Quels sont les gens qui sont sanctionnés ? C'est par exemple un marchand de sommeil qui avait 11 locataires non déclarés, qui avait certaines recettes, et qui avait le culot de nous réclamer le RSA. Le jour où nous tombons sur un candidat comme cela, nous sanctionnons et je pense que vous seriez d'accord avec nous. Nous pouvons étendre ce raisonnement à l'extrême. J'ai pris un cas caricatural. Mais, même si nous prenons le cas le plus courant, il y a un certain nombre de versements indus que nous ne sanctionnons pas lorsque les gens sont de bonne foi. Je ne vais pas citer les exemples. Cela voudrait dire que ces personnes peuvent le faire et qu'elles ne seront pas sanctionnées. Le principe même de cette Commission est d'aller identifier les gros fraudeurs pour que cette image du RSA soit collée à une image de fraudeurs. Nous savons très bien, et je le redis ici, qu'il y a beaucoup plus de personnes qui pourraient prétendre au RSA et qui ne font pas les démarches, qui ne le perçoivent pas, que de personnes qui le touchent frauduleusement ou qui n'y ont pas droit et qui en bénéficient. Nous le constatons.

Cette politique s'accompagne de facilités pour l'accès au droit en général, et au droit au RSA en particulier. C'est bien à cela que sert la politique que nous faisons.

Nous évaluons nos propres dispositifs. Ce n'est pas parce qu'une mesure permet de remettre beaucoup de monde à l'emploi qu'elle est bonne. Si, par exemple, une association sélectionne à tel point les bénéficiaires du RSA pour lesquels elle va organiser une action, si elle les sélectionne au point de n'avoir que des personnes proches de l'emploi, c'est un peu comme les établissements qui ont des forts taux de réussite au bac en faisant leur choix dès la classe de seconde. Nous regardons, de près, avec des éléments chiffrés, des cohortes suivies, et c'est à titre expérimental, cela ne se fait pas sur tout le département, mais avec un effectif suffisamment important pour en tirer des leçons intéressantes, pour savoir si des personnes non suivies du même profil que des personnes suivies retrouvent aussi facilement un emploi. Cela voudrait dire que ce que nous mettrions en place par tel ou tel dispositif ne serait pas utile, ne serait pas performant. Nous sommes aussi sévères avec nous-mêmes. Nous nous interrogeons sur nos propres dispositifs. La plupart nous apparaissent intéressants et bénéfiques en matière de retour à l'emploi ou d'insertion. Mais d'autres peuvent montrer une certaine fragilité.

Il n'y a pas du toute une volonté de priver qui que ce soit. Vous nous avez interrogés sur le fait que nous allons créer un poste de contrôleur. Je voulais dire à quoi il servait. Cela permet de détecter très tôt un versement indu. Si nous laissons s'établir quelques dizaines d'euros perçus indûment par mois, ce n'est pas grand-chose. Si nous nous en apercevons au bout de trois ans, avec un budget fragile, cela peut être pénalisant pour l'allocataire. Nous souhaitons intervenir au plus tôt. Le but n'est pas de détecter davantage, de sanctionner davantage, mais de corriger le plus tôt possible les erreurs, de bonne foi, qui pourraient se faire. Si vous changez d'avis et si vous souhaitez participer à cette Commission "amende", vous pourriez peut-être l'améliorer.

Madame SCOLAN

Il y a une création de poste, mais qui est un poste administratif de vérification des pièces. L'intérêt est d'aller au plus vite pour pouvoir accompagner le plus rapidement à l'insertion la personne qui aurait besoin d'être accompagnée. Une fois que nous avons détecté un "perdu de vue", pourquoi le faire attendre longtemps et le handicaper ? Ce sont des politiques que nous construisons petit à petit et nous nous apercevons du manque et nous affectons les personnes au bon endroit.

De la même façon, et de façon plus générale, et je voudrais remercier toute la Direction des Ressources humaines (DRH) de faire ce travail fin, à chaque fois que nous passons des délibérations, notamment celles que nous aurons tout à l'heure. Nous le faisons tout en finesse, nous ne supprimerons pas des postes pour supprimer des postes, mais pour réaffecter les postes là où il y a des réels besoins et sur le terrain s'il en faut, en priorité ; mais aussi, en interne parfois, parce que la politique départementale crée des projets novateurs et parfois, il y a besoin, pour accompagner ces projets politiques novateurs, d'y mettre des personnes qui en auraient la qualité.

Notre règle est simple, celle de l'évaluation de la politique publique est d'être au plus près des besoins pour notre collectivité. S'agissant des 80 postes dont vous parlez, je ne vois pas comment le faire, j'imagine que c'est un chiffre cumulatif sur plusieurs années.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame la Vice-Présidente. Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. Comme mon nom a été cité, je vais répondre. Il n'y a pas de coup de rabot systématique, puisque nous parlions des associations culturelles. Je rappelle que pour les festivals, le Département maintient ses aides à l'organisation depuis de nombreuses années, malgré ses difficultés financières. C'est un point plus que positif. Nous regardons peut-être plus finement les dossiers de subventions. Nous avons commencé hier, d'ailleurs. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la Commission permanente du 17 juin qui est réservée aux subventions aux associations.

Il faut parler aussi du Château d'Auvers-sur-Oise, il faut aussi se rappeler que le Département a repris en régie directe l'exploitation de ce Château. Forcément, un budget annexe a été créé et cela influe sur le budget du Département. Mais nous reparlerons du sujet le 17 juin.

Monsieur SEIMBILLE

Monsieur Jean-Pierre MULLER nous a habitués à être toujours modéré dans ses propos, au moins sur la forme. Nous pouvons le remercier. Nous avons connu des périodes plus délicates. Nous ne pouvons que nous réjouir de cela. Il est plusieurs fois évoqué le fait que nous menions une politique volontariste de désendettement, comme si c'était une priorité. Ce n'est pas le cas. Bien évidemment, il y a une nécessité de tenir compte du niveau de la dette que nous avons trouvée et que nous essayons de réduire.

Madame la Présidente a évoqué que nous avons eu l'information sur les taux le 7 mars. J'ai dit que nous étions a priori tranquilles sur les taux pour l'année 2019. Ce qui ne veut pas dire que c'est vrai dans la durée. Nous travaillons sur des perspectives qui ne sont pas annuelles sans anticiper les retournements en la matière. La prospective nous oblige à tenir compte que pour maintenir ce niveau d'investissement, pour maintenir ce niveau de dépenses et absorber ce niveau de dépenses indispensables sur lequel nous n'avons pas d'effet de levier, notamment les dépenses sociales, il nous faut nous prémunir. C'est pour cela que je dis qu'à un moment donné, il est toujours difficile d'entendre que nous ne prévoyons pas assez de dépenses pour répondre aux attentes qui pourraient être légitimes des valdoisiens et d'un autre côté, que nous n'aurions pas dû augmenter le taux de la taxe foncière. Je crois qu'il faut être très prudent sur cette manière d'aborder les choses.

Si jamais nous avons eu une dette à 500 M€ en 2011 lorsque nous avons repris la gouvernance du Département, nous aurions une autre approche pour équilibrer notre budget. Si nous n'avions pas des pressions qui ne sont plus sur le RSA, mais sur les MNA, dont je rappelle qu'ils étaient à 3,7 millions en 2011 et 37 voire 40 millions aujourd'hui. Nous n'avons pas d'effet de levier. Le 1,2 % s'impose à nous. Pas la peine d'aller payer à l'Etat des indemnités si nous le dépassons. Même si le ton et la forme de Monsieur Jean-Pierre MULLER ne sont pas ceux que nous avons connus par le passé, il y a toujours cette petite expression d'une doctrine qui pèse et qui ne correspond pas à la réalité d'un équilibre budgétaire. Je suis sûr que si vous aviez la même équation à résoudre, vous prendriez les mêmes décisions.

Madame CAVECCHI

Monsieur le Sénateur.

Monsieur BAZIN

Madame la Présidente, mes chers collègues, quelques mots rapides de complément. Je voulais m'associer aux remerciements de Monsieur Gérard SEIMBILLE à l'ensemble de l'Assemblée pour l'esprit républicain dans lequel se font ces échanges. Il est plus agréable d'échanger dans un cadre serein. C'est un peu l'esprit du Sénat qui souffle ici et ce n'est pas désagréable.

S'agissant de l'augmentation limitée des dépenses à 1,2 % dans le fonctionnement, je vous rappelle que cela avait pour but, dans l'esprit du Gouvernement et du Président de la République, de faire faire aux collectivités territoriales une économie de l'ordre de 13 Md€, économie calculée en tendancielle, de façon différente entre l'Etat et les collectivités territoriales, mais peu importe. Nous avons défendu à la Commission des finances que, tel que c'était projeté, c'était plutôt 21 Md€ d'économies forcées qui seraient imposées aux collectivités.

Enfin, gardons ce chiffre de 13 Md€, peu importe. Vous aurez tous remarqué que ces 13 Md€ à économiser sur l'ensemble du quinquennat par les collectivités territoriales sont mis en balance avec de l'ordre de 10 à 13 Md€ de dépenses décidées en décembre de façon supplémentaire et totalement financées par la dette, par le Gouvernement acculé à cette concession. Une partie de la dépense est d'ailleurs due à l'augmentation de la prime d'activité. Lutter contre la pauvreté en empruntant de l'argent, cela nous laissera beaucoup dubitatifs. Je vais, pour ma part, essayer d'approfondir l'impact de cette augmentation de la prime d'activité, puisque je suis rapporteur spécial du budget sur un ensemble de questions qui incluent la prime d'activité. J'ai lancé un contrôle spécial avec un rapport à la clé sur ces questions pour savoir combien cela a coûté. Cela paraît extravagant qu'en 2019, nous pensions encore lutter contre la pauvreté en endettant davantage le pays. Cela paraît très étonnant.

Je voulais souligner qu'aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de solution, nous, les Départements, en matière de prise en charge des dépenses des MNA. Cela fait maintenant des années qu'au nom de l'Assemblée des Départements de France (ADF), j'ai alerté les Gouvernements successifs sur cette augmentation exponentielle de dépenses. Je crois que nous sommes de l'ordre de 10 fois par rapport à ce que nous avons trouvé en 2011 et nous n'avons toujours aucune perspective. Cela doit nous amener à une grande prudence dans les décisions budgétaires que nous prenons. Il a été procédé récemment à la création d'un nouveau Ministère, un secrétariat d'Etat à la Protection de l'enfance et une de ses premières déclarations aux Ministres était de nous dire que les Départements devront faire davantage de contrats "jeunes majeurs".

J'ai défendu, devant cette Assemblée, il y a bien longtemps, l'augmentation de nos dépenses en matière de contrats "jeunes majeurs" à une époque où nous n'avions pas cette problématique des MNA, car je pense que c'est une dépense d'accompagner le mieux possible ces mineurs qui nous sont confiés pour qu'ils puissent entrer dans la vie de façon solide. Il ne faut pas se contenter d'assurer le minimum vital jusqu'à 18 ans. C'est une fierté des Départements de permettre, au moins à une bonne partie de ces jeunes, d'entrer dans la vie avec un métier, une autonomie réalisée.

Aujourd'hui, tout cela est remis en cause, parce que nous croulons sous la dépense. Les ordres de grandeur sont impitoyables. Je ne sais pas quel est le budget prévu précisément pour l'aide sociale à l'enfance, mais il était autrefois de l'ordre de 100 M€. Il a augmenté de 40 % uniquement sur la question des MNA. C'est autant que nous ne pouvons pas consacrer à une prise en charge que nous voudrions tous idéale des enfants qui nous sont confiés. Nous ne voyons pas le terme de cette augmentation, puisque les mêmes causes continueront à produire les mêmes effets.

Madame CAVECCHI

Il était à 128 M€ l'année dernière et il est passé à 136 M€.

Monsieur BAZIN

Ce sont des ordres de grandeur qui ont augmenté. Voilà une inquiétude.

Quelques mots sur le Fonds de Solidarité Interdépartemental. Madame la Présidente, vous avez tout dit sur le fond pour les investissements. Nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement. Monsieur le Président MULLER l'a fait. Je n'en dirai pas plus. J'avais défendu au Sénat un amendement qui a été adopté après quelques échanges virulents en hémicycle pour passer le Fonds de Solidarité sur le fonctionnement entre les Départements d'Ile-de-France de 60 à 180 M€. Nous avons assisté à une alliance un peu étrange qui s'est exprimée au Sénat entre les Sénateurs de Paris qui ne voulaient pas que Paris participe à l'effort de solidarité, admettant que ce soit une vision un peu étroite de l'intérêt territorial, mais nous pouvons le comprendre, mais aussi les Sénateurs socialistes qui s'y sont opposés pour défendre Madame HIDALGO et ses ressources, et les Députés de la République en Marche. Lorsque nous voyons le nombre de candidatures à la Mairie de Paris à la République en Marche, nous pouvons comprendre pourquoi ils se sont opposés à ce que Paris participe à la solidarité globale.

Toujours est-il que nous avons fait passer cet amendement pour passer de 60 à 180 M€ et faire payer tous les Départements d'Ile-de-France au fonds pour qu'ils soient répartis en fonction des besoins sociaux. L'Assemblée nationale a annulé cette disposition. Il faut le rappeler pour remettre chacun devant ses responsabilités politiques en la matière.

S'agissant de la démographie, qui a été très bien décrite dans la présentation de ce budget, elle a des conséquences pour lesquelles je voudrais vous donner deux éléments de réflexion rapides. J'ai rencontré il y a quelques semaines, et je sais que la Présidente l'a fait aussi, le Directeur académique, avec ma collègue Jacqueline EUSTACHE-BRIGNOT. Il nous a dit que 50 % des postes de l'Education nationale qui allaient être créés dans l'académie de Versailles pour la rentrée 2019 seraient dédiés au Val d'Oise. Au niveau national, nous représentons moins de 2 % de la population française et nous aurons 10 % des postes créés. C'est quelque chose qui doit nous faire réfléchir. Cela a fait plus que réfléchir le Département, puisque nous avons entendu la satisfaction des uns et des autres sur la création de nouveaux collègues.

Nous aurons aussi des demandes importantes des communes qui construisent des écoles, qui restructurent, qui agrandissent, qui agrandissent. L'aide aux communes, nous savons que c'est une priorité. Si nous avons un budget d'aide aux communes qui, nécessairement, ne peut pas monter jusqu'au ciel, il doit quand même faire priorité à ces demandes, puisque c'est le cœur du pacte républicain que d'assurer les meilleures conditions d'éducation possibles.

Nous devons insister sur cet élément démographique. Nous devons y faire face et cela doit être une priorité, quitte à ce que quelques autres éléments paraissent plus secondaires.

Enfin, pour conclure, je ne surprendrai personne en disant que je voterai ce budget, parce qu'il me paraît fidèle aux valeurs des Assemblées qui se sont succédées depuis 2011. Ce budget est sérieux et ambitieux. Nous partageons avec d'autres collectivités des ambitions importantes pour le territoire, notamment en matière d'enseignement supérieur, mais aussi pour répondre aux besoins de la démographie, en matière culturelle également. Tout cela a été parfaitement dit. C'est surtout un budget qui privilégie l'investissement, qui est en forte augmentation, qui permet de favoriser l'investissement par rapport aux dépenses de fonctionnement, contrairement à ce que fait l'Etat qui donne un exemple déplorable en la matière.

Nous avons terminé d'examiner au Sénat la loi d'orientation sur les mobilités. Elle a commencé par un débat sur les budgets consacrés aux infrastructures. Nous sommes à moins de 4 Md€ par an. L'effort présenté par l'Etat comme surhumain est d'y mettre 500 M€ de plus par an. Nous nous sommes rendu compte pendant le débat que cela était extrêmement loin de simplement répondre aux engagements qui ont été pris précédemment par différents Gouvernements. Vous vous rendez bien compte que lorsque nous décidons en décembre de 12 Md€ de dépenses de fonctionnement pérennes en trois ans d'ici la fin du mandat, cela fera 36 Md€. Mettez-le en balance avec les 500 M€ que l'Etat est capable d'y mettre annuellement jusqu'à la fin du quinquennat. Avec cela, nous avons de quoi rééquiper la France à neuf, tant en matière de trains, que de routes et autres circulations douces.

Ce pays fait des erreurs dramatiques en privilégiant ses dépenses de fonctionnement par rapport aux nécessaires investissements. Nous essayons de faire cela dans ce Département.

Enfin, je voulais remercier Monsieur le Président MULLER qui a donné son titre de gloire à ce budget en le qualifiant de conservateur. Avoir conservé un Département en état de marche, dans l'état dans lequel nous l'avons trouvé en 2011, après avoir encaissé les chocs incroyables infligés pendant le quinquennat de Monsieur François HOLLANDE, une baisse de 40 % de la dotation de fonctionnement, ce qui est hallucinant, plus de 70 M€ annuels perdus, après avoir dû affronter l'augmentation de la dépense des MNA, et je n'y reviens pas, après avoir vu augmenter l'ensemble de nos dépenses sociales, sans aucune compensation supplémentaire de la part de l'Etat et avoir réussi à rester en état de fonctionner et de remplir nos missions fondamentales, sociales, éducatives, d'entretien des routes ; et en plus, des projets d'investissements significatifs, faire face à notre démographie, avoir réussi à conserver le Département en état malgré tout cela, je pense que nous pouvons nous en réjouir.

Enfin, ces Départements, qui, pour beaucoup, relèvent de l'ancien monde, nous ont montré leur capacité de résilience à encaisser tout cela, à maintenir, avec les communes, le pays en état, et malgré tout, de fonctionner dans l'intérêt des habitants. Si les Départements font partie de l'ancien monde, c'est un monde qui a le mérite d'être préservé. Conservateur, c'est avant tout avoir une attitude d'humilité vis-à-vis des situations héritées précédemment et de se dire que s'il y a des choses à changer, et c'est souvent le cas, car les contextes ont changé, il y a certainement des bonnes raisons pour que les choses soient comme nous les avons trouvées. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Sénateur. Merci à tous de vos interventions. Je vais vous demander de bien vouloir passer au vote. Nous avons quatre votes. Le budget primitif de 2019 est d'un montant de 1 379 329 791,08 €. Qui est contre ? Toute l'opposition. Qui s'abstient ? Personne. La majorité est pour.

Adoption à la majorité

Ensuite, les autorisations de programme, les deux budgets annexes. Le budget du Laboratoire départemental pour l'exercice 2019 à hauteur de 938 276,11 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes favorables à la majorité.

Adoption à la majorité

Le budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance pour un total de 4 844 112,65 €. Madame Michèle BERTHY ne prend pas part au vote. L'opposition est contre et nous sommes favorables.

Adoption à la majorité (Madame BERTHY ne prend pas part au vote)

La dernière délibération consiste en l'adoption des nouvelles Autorisations de Programmes qui sont recensées dans les annexes des budgets primitifs 2019 qui ont été présentés lors des orientations budgétaires 2019 et qui figurent dans les tableaux joints en annexe à la délibération. Qui est contre ? L'opposition. Qui s'abstient ? La majorité.

Adoption à la majorité

Les budgets sont adoptés.

Je passe à la fiscalité départementale. Nous n'aurons pas de surprise. Nous serons rapides. Je laisse la parole très vite à Monsieur Gérard SEIMBILLE. Nous avons jusqu'au 31 mars pour les voter.

2-19 Fiscalité départementale 2019

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Il y a deux taux que nous allons voter, le taux de la taxe sur le foncier bâti à hauteur de 17,18 %, qui est identique à celui de l'année 2018 et nous avons aussi le taux des droits de mutation à 4,50 %, identique à celui de 2018. C'est un avis favorable majoritaire de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci. Qui est contre ? L'opposition. La majorité est favorable. Merci beaucoup.

Adoption à la majorité

Nous allons pouvoir continuer à travailler. Nous passons à la délibération suivante avec le rapport n° 2-20. Il s'agit du montant de la contribution 2019 du Conseil départemental au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Val d'Oise et de l'approbation de la convention partenariale pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021, avec le SDIS.

Courage et dévouement, c'est la devise des sapeurs-pompiers. En Val d'Oise, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Près de 500 appels par jour, plus de 100 000 interventions par an et environ 2 600 hommes et femmes, il y a un gros progrès sur les femmes, la féminisation dans le Val d'Oise avance, qui sont mobilisés à secourir les valdoisiens. L'action de nos sapeurs-pompiers est très précieuse. C'est pour cela que, encore une fois, je trouve que les attaques que subissent nos sapeurs-pompiers sont insupportables lors des interventions. Je souhaite le faire en votre nom. Nous leur devons un soutien indéfectible et nous devons leur renouveler régulièrement. C'est le quotidien de leur vie. Le Département est le premier financeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Avant de passer la parole à Monsieur SEIMBILLE, je vous rappelle que nous avons souhaité nous engager au niveau de l'investissement sur un plan pluriannuel d'investissement pour rattraper ce que nous avons été obligés de faire l'année précédente, et pour renouveler le matériel. Il s'agit de 45 M€ jusqu'en 2023. Nous avons commencé l'année dernière. Cela me paraît important comme effort. Je vous en remercie. Nous l'avons tous voté à l'unanimité. Je laisse la parole à Monsieur ROULEAU.

Monsieur ROULEAU

Je voulais en profiter pour féliciter et dire un grand bravo aux pompiers qui viennent d'intervenir dans le centre-ville d'Herblay-sur-Seine. Un incendie s'est déclaré au-dessus d'un restaurant, probablement lié au restaurant. Il y a une enquête. Ils ont déployé des moyens très importants. Il n'y a qu'un seul blessé parmi la police municipale. Bravo à eux. Nous avons eu un exemple ce matin dans ma commune.

Madame CAVECCHI

Nous vivons le quotidien comme cela dans nos communes. Heureusement qu'ils sont là. Monsieur Luc STREHAIANO ne prendra pas part au vote ?

Monsieur STREHAIANO

Je considère que défendre les pompiers n'est pas honteux. Je suis prêt à en référer devant les juges administratifs.

Madame CAVECCHI

Je me retourne vers l'Administration, mais je sais que tu seras de tout cœur avec nous.

Monsieur SEIMBILLE

Si je peux me permettre, le risque qu'il aille se défendre devant les tribunaux administratifs n'est pas majeur, mais le risque que notre délibération soit remise en cause par un recours est plus important. Ce serait dommage pour le SDIS.

2-20 Montant de la contribution 2019 du Conseil départemental au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Approbation de la convention partenariale pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021 avec le SDIS.

Monsieur SEIMBILLE

Il n'y a pas besoin de compléter beaucoup ce qu'a très bien dit la Présidente. Ce qui vous est proposé, c'est une participation du Département à hauteur de 67 265 984 €, c'est-à-dire une augmentation de 0,9 % par rapport à 2018. En ce qui concerne les communes, c'est 1,2 %. Pour ce qui concerne le Département, c'est compensé par ce que vient d'évoquer la Présidente, les 45 M€ sur six ans que nous versons en termes d'investissement. Cela contribue aux besoins du SDIS et à ne pas aggraver notre situation d'augmentation de nos charges de fonctionnement. Il vaut mieux aller dans ce sens. Il y a donc à autoriser la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2019-2021 qui confirme le montant de la contribution du Département. Avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Gérard SEIMBILLE, de ce synthétique rapport.

Monsieur STREHAIANO

Puisque je vais être privé de vote, je vais pouvoir m'exprimer. Au risque d'être présomptueux, je me permets de vous adresser par avance les remerciements des sapeurs-pompiers du Val d'Oise, car je ne doute pas que vous, élus du Conseil départemental, comme l'ont fait ceux des communes, valideront cette convention pluriannuelle, compte tenu des moyens octroyés.

Il s'agit de conserver la qualité de nos secours. Ces besoins avaient été confirmés par le rapport périodique de la Direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises, mais également par les deux audits, l'un financier et l'autre technique, commandés par notre Conseil départemental. Nous allons pouvoir recruter les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, mais également investir. Je tiens à noter que, malgré ces efforts financiers, notre SDIS mène depuis plusieurs mois une réforme difficile. Celle d'abandonner un dispositif emblématique de notre politique sociale, je veux parler du logement pour tous nos sapeurs-pompiers professionnels. Avec le temps et au fil des réformes, le temps de présence des sapeurs-pompiers professionnels en compensation du logement a diminué comme neige au soleil. Cette modification majeure se fait sans heurt et je tiens à le souligner.

Malgré l'effort des collectivités des sapeurs-pompiers, notre équilibre est encore en danger et, je tiens aujourd'hui à tirer devant vous solennellement une sonnette d'alarme. L'augmentation de la sollicitation opérationnelle avec le secours d'urgence à la personne, chez les pompiers, cela s'appelle SUAP, qui dérive dans le domaine du médicosocial. La réalité du territoire et le quotidien des sapeurs-pompiers du Val d'Oise, c'est une population qui sollicite de plus en plus des urgences réelles ou ressenties, un accès aux soins problématiques, du fait de l'indisponibilité des médecins, un surengagement des sapeurs-pompiers qui menace notre capacité de répondre à l'urgence et à nous former, une perte de sens lorsque nous avons le sentiment d'être appelés pour tout et ne servir que de vecteurs de transport.

Aujourd'hui, nos pompiers sont engagés par le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) pour tout et n'importe quoi. Quelques exemples : une femme de 42 ans en crise de nerfs suite à un divorce, une femme de 22 ans qui a besoin d'être vue par un Oto-Rhino-Laryngologiste (ORL), un homme de 25 ans qui a la grippe, un autre de 50 ans qui tousse. Dans 56,4 % des interventions, il n'y a aucun geste de secourisme. Nos pompiers transportent. Parlez-en à nos pompiers et vous verrez que je ne grossis pas le trait. Ils ne dénomment désormais plus l'ambulance "le VSAV", selon leur abréviation préférée, mais la "charrette". 105 284 interventions en 2018. Du jamais vu. Nous sommes à plus 6 000 interventions sanitaires en 2017 par rapport à 2016, plus 6 000 interventions sanitaires en 2018 par rapport à 2017 et si nous prolongeons, si nous extrapolons les données des trois premiers mois de 2019, nous devrions être à plus de 12 000 interventions pour 2019. Cela va-t-il s'arrêter ?

Qui doit faire le pré-hospitalier ? Si ce sont les pompiers, alors la santé doit participer au financement. Il faut donc que l'Agence Régionale de Santé (ARS) augmente sa participation au budget du SDIS. Aujourd'hui, l'ARS finance dans le Val d'Oise 1 100 carences à 121 €. Par rapport à notre activité, c'est un des taux les plus bas de France. Nous pouvons comparer ce chiffre aux 16 000 carences payées dans l'Oise. J'ai réclamé cette année le paiement de 18 496 carences, soit 2,2 M€. Si elles étaient payées, pour donner un ordre de grandeur, cela permettrait de recruter des effectifs pour aligner, tous les jours, trois VSAV supplémentaires, sachant que chaque ambulance est équipée de trois sapeurs-pompiers, qu'elles sont en 24 heures sur 24. Tout le monde connaît le taux du travail posté, c'est 15 pour une ambulance, 15 × 3 égalent 45 pompiers.

Vous savez que je suis plutôt combatif, un impitoyable guerrier, disent les minoritaires du Conseil municipal de Soisy-sous-Montmorency, mais vous savez qu'ils exagèrent toujours. A moins que cela soit un reliquat de mon service national de 12 mois, une conséquence durant laquelle j'ai effectué une période de quatre mois dans un régiment dont la devise était : "Qui ose gagne" même si en politique, je n'ai pas eu le bonheur de pouvoir toujours l'illustrer. Cette bataille, la bataille que nous avons entamée, va être longue, et elle va aussi être difficile. Aussi, j'affirme que notre SDIS doit reprendre possession de ses moyens et pouvoir refuser les interventions qui ne font pas partie de ses missions, afin de pouvoir répondre à l'urgence. Concrètement, et pour appeler un chat un chat, notre SDIS doit pouvoir refuser l'engagement demandé par le SAMU pour une personne qui a la grippe, afin de pouvoir conserver sa capacité de réponse en cas d'incendie, d'accident de circulation ou de malaise cardiaque. Faire bouger les lignes est difficile, mais je sais pouvoir compter sur votre appui, mes chers collègues, car vous, comme moi, vous savez qu'il en va de l'intérêt essentiel de toutes les valdoisiennes et de tous les valdoisiens.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Vice-Président. Je pense que tu comprends que tu as notre appui. En dehors du côté humain, puisque le fait d'avoir ce nombre de sorties qui ne sont pas nécessaires pour les pompiers, démotive les troupes et change leurs missions, les sapeurs-pompiers se posent des questions. La deuxième chose pour laquelle tu as notre soutien, cela veut dire qu'aujourd'hui, c'est le Département, qui, d'une manière ou d'une autre, paie à la place de l'Etat ce que l'Etat doit au niveau de la santé. Ce n'est pas notre rôle. Tu as mon soutien et je vais renouveler mes rencontres avec le Directeur de l'ARS pour lui en faire part de façon très ferme.

Qui a demandé la parole ? Monsieur le Sénateur.

Monsieur BAZIN

Merci, Madame la Présidente. Juste un mot, car je crois que tout a été excellemment exposé par Monsieur Luc STREHAIANO. Je vous invite peut-être à relire ses propos quand vous aurez deux minutes dans le compte rendu, car la description est vraiment parfaite. En effet, il s'agit d'un détournement de compétences de l'Assurance maladie vis-à-vis des collectivités territoriales. Encore un mauvais coup pour nous. Ce n'est pas le premier, mais cela devient insupportable.

Il y a à peu près trois ans, lorsque la tendance à l'augmentation était commençante, j'avais demandé à ce que nous prenions un certain nombre de dispositions qui ont été actées avec le SAMU et qui ont été appliquées pendant trois semaines avant qu'il y soit renoncé sous l'intense pression de l'Etat. Aujourd'hui, la situation est un peu différente. Ce que nous vivons est vécu par tout le monde, au national. Il y a certainement des tendances sociologiques, mais surtout quelques affaires médiatiques, et en particulier celle de la jeune femme qui est décédée après que son appel en urgence a été traité par le mépris. Vous avez tous entendu cela à la radio. Maintenant, les SAMU vont engager en permanence tous les moyens possibles pour couvrir leur responsabilité. Nous devons sortir de cette spirale.

Que le Département ait pris position, c'est très bien, avec mon soutien total. C'est aussi à travers une action nationale où l'Assemblée des Départements de France (ADF) a un rôle important à jouer que ces choses-là doivent pouvoir évoluer. Charger encore plus le contribuable départemental pour faire face à tout cela, cela n'a plus de sens. Il faut que l'Etat finisse par l'entendre.

Madame CAVECCHI

Nous sommes d'accord, Monsieur le Sénateur.

Monsieur MULLER

Je crois que Monsieur Arnaud BAZIN a dit son sentiment sur l'intervention de Monsieur Luc STREHAIANO. Nous ne pouvons que nous associer pleinement. J'ai été pendant trois ans Président délégué du SDIS. Nous avons vu la situation se dégrader. Oui, à un moment, si vous me pardonnez cette expression un peu vulgaire, il y a une overdose.

Madame CAVECCHI

A propos de l'ADF, une Commission vient d'être créée, qui travaille sur le sujet des SDIS.

Le sujet n'est pas que chez nous, naturellement.

Monsieur SUEUR

Je voulais m'associer sincèrement à tous les propos qui ont été dits sur ce service tout à fait exemplaire et dans une harmonie particulièrement dynamique. Pour les accidents sur la voie publique, les accidents de la route, est-ce que des compagnies d'assurance ne seraient-elles pas associées à l'indemnisation ? Elles indemnisent le dépanneur qui amène l'épave, mais ne participent pas au transport de la victime.

Monsieur STREHAIANO

Les Directeurs et Présidents des Conseils d'administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Grande Couronne, c'est-à-dire des Yvelines, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, se réunissent et ont tous entamé la même démarche auprès du SAMU pour corriger un peu le tir. Nous ne sommes pas un cas isolé. Par contre, nous sommes les champions du monde. Nous sommes, compte tenu du nombre d'interdictions, ceux où la sollicitation des sapeurs-pompiers augmente alors que le nombre de carences diminue. J'ai une explication, mais je ne ferai pas de procès d'intention à Madame RICARD-HIBON.

Madame CAVECCHI

Merci de ces échanges qui nous paraissent essentiels. Je vais vous demander de bien vouloir voter le montant de la contribution du Département au SDIS. Je pense que tu as donné les chiffres tout à l'heure, Gérard. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Adoption à l'unanimité

Nous avons la délibération n° 4-10, c'est l'avis du Conseil départemental du Val d'Oise relatif au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de l'Ile-de-France, appelé le PRPGD. Je suis définitivement fâchée avec tous les acronymes. Je laisse la parole à Monsieur Daniel DESSE. J'espère que tout le monde va rester dans la salle.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-10 Avis du Conseil départemental du Val d'Oise relatif au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de l'Ile-de-France.

Monsieur DESSE

Merci, Madame la Présidente. C'est une délibération importante qui vous est soumise ce matin concernant la gestion des déchets dans la Région d'Ile-de-France.

Notre collectivité est sollicitée aujourd'hui pour émettre un avis sur le PRPGD de l'Ile-de-France. Ce document qui planifie la gestion de l'ensemble des typologies de déchets produits sur nos territoires inclut des orientations stratégiques et des objectifs qui sont très impactant pour notre Département. En effet, le scénario prospectif inscrit dans ce document identifie une production de déchets évaluée à 41 millions de tonnes par an en Ile-de-France pour 2025. Pour rappel, la production actuelle est évaluée à 34 millions de tonnes par an. A titre d'information et de complément par rapport à la délibération, dans ces millions de tonnes, environ 16 % concernent des déchets ménagers et 63 % des déchets inertes issus des activités économiques.

Au-delà de cette évolution importante des volumes produits, des enjeux spécifiques lourds d'investissement structurent les grandes orientations de ce plan.

Le premier d'entre eux relève de la réduction des déchets. Priorité régionale, elle s'appuie sur le développement d'actions de prévention sur le gaspillage alimentaire, le réemploi, mais également sur la mobilisation de la commande publique. Bien entendu, l'action active que doivent prendre les différents acteurs publics et privés pour faire évoluer la situation alarmante, générée par les dépôts sauvages et les pratiques illicites de gestion des déchets, constituent un axe fort du projet de plan.

Diversification de l'offre de collecte, notamment l'accès à la déchetterie pour les professionnels, et accompagnement des actions préventives, répressives et curatives, constituent les deux principaux objectifs inscrits dans le projet de plan pour lutter contre le phénomène. Le développement de la valorisation des déchets et la réduction des quantités enfouies représentent la grande transition à prendre en compte pour nos territoires. Elle implique des évolutions fortes de pratiques de gestion en place, avec notamment la généralisation du tri de tous les plastiques pour les ménages, la généralisation du tri de tous les déchets d'activités économiques à l'horizon 2025, notamment par une application stricte du décret de 2016 instaurant le tri de cinq flux de déchets en entreprise, papiers, métaux, plastiques, verre et bois.

J'attire l'attention de mes collègues élus sur l'importance que revêt, lorsque nous réalisons des appels d'offres, le traitement des déchets sur différents chantiers que nous avons à gérer.

Mais le sujet préoccupant demeure la gestion des déchets des chantiers du Grand Paris et des Jeux olympiques de 2024. Eléments du projet de plan, les objectifs et actions portent sur la prévention et la gestion des déchets, l'évolution des pratiques de rénovation des bâtiments, et les conditions d'intégration des granulats non recyclés. Ils identifient surtout des besoins de projets d'aménagement par des buttes et d'installation de stockage de déchets inertes à créer pour répondre à l'évolution exceptionnelle de la production du déchet inerte qui interviendra sur la période 2020-2025.

Ce plan a des atouts, notamment cette opportunité de supprimer les cloisonnements précédents résultant d'une approche des enjeux par typologie de producteur. Ainsi, il définit une vision cohérente et coordonnée des besoins en capacité pour collecter et traiter les déchets produits en Ile-de-France.

Néanmoins, il implique un fort travail d'animation sur le territoire francilien pour permettre l'atteinte de ces objectifs qui relèvent de la mobilisation de différentes catégories d'acteurs et de différents échelons territoriaux.

Ce plan prévoit notamment la création d'une instance de concertation relative à la répartition temporelle et géographique de capacité de stockage du déchet non dangereux, pour répondre partiellement à cette attente déjà exprimée par notre Assemblée sur le sujet. Mais cette dernière devrait être étendue aux installations de stockage de déchets inertes et sa gouvernance doit être clarifiée.

En effet, les caractéristiques des territoires doivent être prises en compte, afin d'éviter une concentration des exutoires sur certains d'entre eux. Notamment, nous ne dissociions pas les flux des déchets inertes stockés dans des installations de déchets inertes et ceux utilisés dans les réaménagements de carrière, puisque la pression sur le réseau routier concerné et les nuisances associées sont cumulées.

En conclusion, il est proposé à notre Assemblée d'émettre un avis favorable sur ce projet de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France, assorti de réserves détaillées dans le projet de délibération que, je vous rappelle, précise que le Département souhaite que soit privilégiée la création de nouveaux sites de remblaiement de carrière, plutôt que de l'utilisation de déblais dans de nouveaux projets d'aménagement, mais demande que tout nouveau projet fasse l'objet d'une étude préalable sur les conditions d'accès routiers et les impacts sur les propositions riveraines.

Le Département est opposé à la création d'installations de stockage à déchets inertes sur la commune de Saint-Ouen l'Aumône à proximité de zones d'habitation et dans le cadre de l'aménagement forestier de la plaine de Pierrelaye Bessancourt. C'était une option qui avait été envisagée pendant un moment et que nous avons fortement refusée, la totalité des élus du secteur et du Département. Il est demandé que l'instance de concertation relative à la répartition temporelle et géographique des capacités de stockage de déchets non dangereux soit étendue aux capacités de stockage de déchets inertes.

Ce rapport a été validé à l'unanimité de la 3^{ème} Commission et conforme pour la première. Avis favorable à la majorité de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Je vous donne la parole, Madame Sylvie COUCHOT.

Madame COUCHOT

Merci, Madame la Présidente. Avant de la donner à mon camarade Nicolas qui va faire une longue intervention, cela peut paraître anecdotique, pour réduire les déchets, peut-être qu'autour de cette table, il pourrait y avoir des carafes d'eau avec des verres. Je ne veux pas me citer en exemple, mais c'est ce que nous avons fait à mon Conseil municipal.

Monsieur BOUGEARD

Madame la Présidente, chers collègues, nous devons émettre aujourd'hui un avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France. Il porte un certain nombre de priorités bienvenues, comme la réduction des déchets, la lutte contre les dépôts sauvages, la réduction de 60 % de l'enfouissement des déchets dangereux en favorisant le tri, l'amélioration de la valorisation matière et organique, ou encore la gestion des déchets du chantier Grand Paris et des JO 2024.

Ces priorités, nous les partageons. Nous savons tous ici que l'implantation territoriale des installations est mal répartie dans la Région francilienne. En effet, le Val d'Oise et la Seine-et-Marne accueillent l'essentiel des installations de stockage et déchets non dangereux et même inertes. Les discussions avaient débuté avec des dispositifs contraignants pour rééquilibrer les efforts de chacun dans l'accueil nécessaire des déchets et des mécanismes ambitieux. Nous ressortons avec une commission chargée de la répartition géographique, uniquement informative, qui ne traitera pas des déchets inertes et dont la composition, Monsieur Daniel DESSE l'a rappelé, et le fonctionnement, sont encore inconnus à ce jour.

Nous ressortons aussi avec une priorisation pour les nouvelles installations pour les déchets non dangereux, au Sud et à l'Ouest de l'Ile-de-France, priorisation qui va impacter fortement notre département. Nous ressortons enfin avec la confirmation du projet de Saint-Ouen l'Aumône auquel nous nous sommes opposés.

J'imagine que vous comprendrez notre perplexité. Vous regrettez que l'instance de concertation ne soit que consultative et qu'elle ne traite pas de l'installation pour les déchets inertes. Vous exprimez vous-mêmes des réserves sur les conditions de création de stockages. Je vous cite : "La rédaction du plan ne prend pas suffisamment en compte les caractéristiques des territoires, afin d'éviter une concentration des exutoires sur certains d'entre eux, notamment en dissociant le flux des déchets inertes stockés en installation de stockage de déchets inertes et ceux utilisés dans les réaménagements de carrière." Vous considérez également "que les nouvelles infrastructures et projets générant ce flux de déchets ne servent pas la population valdoisienne". Vous rappelez que le Département est "opposé à la création d'installation de stockage de dossiers inertes sur la commune de Saint-Ouen l'Aumône", pourtant actée dans ce plan.

Voici vos attendus, en plus d'un soutien à une action résolue contre les dépôts sauvages et une demande à laquelle la Région ne pourra pas répondre, de stabilité normative pour le processus de tri. Cela vous étonnera peut-être, mais nous pourrions signer avec vous dès demain vos attendus. Et, parce que nous sommes d'accord avec vous, nous allons voter contre ce rapport. Vous nous fournissez, vous-mêmes, les arguments qui nous empêchent de voter, de donner un avis favorable à ce plan. Encore une fois, le Sénateur BAZIN parlait des rapports harmonieux, nous sommes en plein dedans. Nous sommes d'accord. Et, parce que vous répondez plus à l'interrogateur qu'à la question posée, vous allez émettre un avis favorable à ce rapport.

Je rebondis sur vos propos, Monsieur le Sénateur. Merci de votre écoute.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Nicolas BOUGEARD. Je vais passer au vote.

Monsieur MENAT

A la Direction de l'Environnement, nous parlons beaucoup de dépôt sauvage, des travaux de demain. Nous en parlons avec le Sénateur BAZIN. Nous le retrouvons dans nos revues, dans nos chemins, dans nos forêts. Il faut souligner l'énergie du Département à aider les communes à gérer ces déchets. Aujourd'hui, nous faisons de grands plans, mais aujourd'hui, dans l'aide aux communes, que nous avons citée tout à l'heure, il y a un budget important qui pousse les élus, en tout cas, les administrés, à dire que nous avons du mal à gérer les déchets aujourd'hui. Les communes ramassent un peu le bazar des autres. J'ai bien peur qu'avec le Grand Paris, le Val d'Oise devienne la poubelle de ces grands travaux. Si nous pouvions mettre en place des grands projets et que le Département soutienne ces communes, ces agglomérations pour gérer les déchets de demain, je pense que nous pouvons souligner le travail du Département et tous les plans qui sont annoncés aujourd'hui.

Madame CAVECCHI

Nous n'avons pas besoin d'attendre les grands travaux pour avoir des soucis de déchets sauvages sur le territoire de la future forêt de Pierrelaye. Aujourd'hui, ce sont des tonnes et des tonnes de déchets, de détritiques de toutes sortes, qui sont déposées au quotidien. Monsieur le Préfet a été saisi du problème. L'Etat aussi à un autre niveau. Il n'y a pas de moyen, me dit-on, pour arranger les choses, mais cela devient compliqué. N'est-ce pas, Monsieur le Maire ? Le sujet des déchets sauvages est un vaste sujet.

Nous passons au vote. Qui est contre ? L'opposition. Nous sommes favorables, avec toutes les restrictions que nous avons indiquées.

Adoption à la majorité

Nous reprenons le rythme normal et je passe au rapport numéro n° 4-08. Il s'agit de créer une zone de préemption d'espace Naturel Sensible départementale, sur les lisières de la forêt départementale de l'Hautil, avec les communes de Boisemont et de Jouy-le-Moutier. C'est une autre manière de prendre soin de nos territoires. Nous ne prenons pas soin que des habitants, mais aussi de l'environnement, ce qui leur permet de vivre de la meilleure façon possible. Nous travaillons tous ensemble à une politique responsable, cohérente et durable, à travers un travail de préservation, d'entretien et de valorisation du Val d'Oise. Pour tous ces projets d'acquisition, je laisse la parole à Monsieur PUEYO.

4-08 Création d'une zone de préemption Espace Naturel Sensible départementale sur les lisières de la forêt départementale de l'Hautil. Communes de Boisemont et de Jouy-le-Moutier.

Monsieur PUEYO

Merci, Madame la Présidente. La forêt de l'Hautil est une forêt départementale de 135 ha. Comme vous l'avez dit, sur les communes de Boisemont et Jouy-le-Moutier, en limite des Yvelines. Si elle est départementale de notre côté, elle est domaniale côté Yvelines. C'est une forêt qui accueille 40 000 personnes par an. Elle est en lisière de l'Agglomération de Cergy-Pontoise. Nous vous proposons de créer un ENS de 29,39 ha qui permettra d'unifier, mais aussi de racheter un certain nombre de terrains importants, zones humides, prairies, de fauche ou de pâture.

En effet, cette forêt subit une forte pression de la part des promeneurs, mais aussi des utilisateurs de routes départementales qui la traversent. Nous créerons dans la même perspective un verger pédagogique et conservatoire en lisière de la ferme d'Ecancourt dont nous venons de fêter les 40 ans et qui nous permettra de l'ouvrir aux activités pédagogiques de cette ferme. L'incidence financière est d'environ 375 000 € sur les dix prochaines années. Ces terrains sont, soit communaux soit à détention privée. Avis unanime de la 4^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Très joli projet. Pas d'intervention ? Je passe au vote. Tout le monde est favorable.

Adoption à l'unanimité

Nous passons au rapport suivant, le rapport n° 4-09, la programmation 2019, nous allons continuer à la campagne ou pas, qui concerne la randonnée. Nous avons, dans le Val d'Oise, une certaine culture sportive urbaine. De temps en temps, nos habitants des communes vont rejoindre ceux de la campagne. Ils vont se promener. Je vous rappelle, c'est assez impressionnant, que nous avons 2 378 km de chemins qui sont propices à la randonnée, alors que nous n'avons que 1 083 km de route. Non seulement nous pouvons attirer les valdoisiens sur ce petit chemin de randonnée, mais nous aimerions y attirer aussi les franciliens et les parisiens.

Je vais redonner la parole à Monsieur Daniel DESSE qui sera rapide.

4-09 Programmation 2019 concernant la randonnée.

Monsieur DESSE

Merci, Madame la Présidente. Je vais rappeler qu'à la dernière session de cette même Assemblée, nous avons voté la mise à jour du plan de randonnée pédestre du Val d'Oise. Lors d'une prochaine Assemblée, il y aura encore une nouvelle actualisation. Cela concerne le programme de randonnée. Le présent rapport soumet à l'Assemblée départementale le programme commun d'actions 2019 de la Fédération Française de randonnée du Val d'Oise et du Conseil départemental. Cette fédération regroupe 40 associations et près de 3 500 adhérents. L'association est un partenaire historique avec lequel a été construite la politique départementale en faveur de la randonnée.

Le rapport prévoit l'octroi d'une subvention de 33 000 € au titre de 2018 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2017-2021. Il s'agit d'un partenariat articulé par des compétences départementales. Le partenariat du Département avec la Fédération Française de randonnée du Val d'Oise s'articule autour de la stratégie touristique du Val d'Oise 2017-2022 qui définit la randonnée et l'itinérance pédestres et cyclo comme un des quatre grandes thématiques touristiques transversales aux territoires à promouvoir au sein de quatre archipels d'attractivité que sont le Vexin, les rives de Seine-Montmorency, Roissy-Carnelle et la Vallée de l'Oise.

Deux compétences départementales : le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), sont un ensemble d'actions volontaires, assistance technique à la création d'un itinéraire inter ENS, participation à "Fête en Seine".

Au-delà du soutien aux actions structurelles de l'association, fonctionnement, vie associative, formation des bénévoles... balisage, 2019 inaugure une nouvelle phase de ce partenariat en soutenant la production par la Fédération Française de randonnée du Val d'Oise et la transmission au Département de données numérisées sur les itinéraires de randonnée dans le Val d'Oise. Ces informations numériques caractérisent le chemin, la largeur, le revêtement. Dans le guide des communes, nous avons fait une extension pour aider à la mise en œuvre de ces chemins de randonnée.

Ces informations serviront à nourrir les applications Internet du Département, tant pour le grand public que pour les participants aux sports de nature, préfigurant à la fin 2019 de la CDESI, et ses travaux pour l'aménagement d'un PDIPR. C'est un rapport qui a été approuvé à l'unanimité par les deux commissions, 4^{ème} Commission (environnement) et la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci. Je n'en doute pas. Je suppose que ce sera le même vote ?

Adoption à l'unanimité

Je vais laisser la parole à Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE qui va nous parler du Château d'Auvers-sur-Oise et de quelques allègements, modifications de tarifs, etc.

4-11 Château d'Auvers-sur-Oise : mise en place de l'activité, ajustement des dispositions tarifaires et propositions de conventions-types

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. Comme vous le savez, le Département a pris en gestion le Château d'Auvers-sur-Oise. Nous avons créé un Comité de pilotage que j'ai l'honneur de présider, qui s'est réuni le 11 mars dernier et qui fait un certain nombre de propositions, notamment sur le projet de révision des tarifs, sur la future campagne de communication à rayonnement régional, la programmation culturelle et les éventuelles améliorations techniques à réaliser à court et à moyen terme.

En ce qui concerne les tarifs, il vous est proposé de baisser les tarifs actuels. Le plein tarif passerait de 15 à 12 €. Pour les familles, le prix était de 40 €, il est proposé de le baisser à 30 €. Pour les groupes adultes, de 13 €, nous passerions à 11 €. Pour les seniors à partir de 65 ans, la proposition, c'est de passer de 15 à 11 €.

Précédemment, il y avait un tarif réduit pour les membres du Conseil international des musées (ICOM) et les membres du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Les journalistes "Culture" qui justifient d'un certificat d'exercice. Il est proposé, comme dans les autres musées, de pratiquer la gratuité.

Il y a aussi une gratuité pour certaines manifestations culturelles au cours de cette année, notamment la nuit des musées, l'exposition "Histoire d'iris", deux projections cinématographiques en plein air, une pièce de théâtre "Les trois mousquetaires", en partenariat avec la Scène Nationale et la commune d'Auvers-sur-Oise, la Journée européenne du patrimoine et les concerts au Château d'Auvers-sur-Oise : il en est prévu trois, en partenariat avec le "Festival d'Auvers-sur-Oise.

Il y a également des nouvelles grilles tarifaires. Pour la boutique-librairie, pour le salon de thé et café, et pour différentes activités. Vous avez tous ces tarifs qui sont annexés à la délibération.

En ce qui concerne l'accueil de groupes, il paraît nécessaire de formaliser par des contrats les modalités de réservation et de paiement. Il est proposé d'adopter les quatre modèles de contrat de réservation avec le groupe jeune public pour les événements familiaux, les événements professionnels et les groupes touristiques. Vous avez ces contrats types joints également à la délibération.

Ensuite, il y a une convention de partenariat avec d'autres sites, une convention de partenariat avec l'office de tourisme d'Auvers-sur-Oise et une convention de partenariat avec la Fondation Royaumont. Il y a une collaboration avec ces sites. Les visiteurs peuvent acheter des billets pour visiter le parcours "Vision Impressionniste". Il y a aussi un contrat de location pour une tente de réception pour la période de mi-avril à mi-octobre, pour un montant de 21 732 €.

Il s'agit d'approuver les termes de ce contrat. Il y a un mandat de distribution de billetterie avec France Billets, qui est un réseau français de vente de billets dématérialisés. Le Château d'Auvers-sur-Oise souhaite collaborer avec cette société, afin d'élargir l'offre mise à disposition du public.

En conclusion, il vous est demandé d'adopter, à compter du 2 avril, de nouvelles grilles tarifaires, d'autoriser la gratuité pour les membres que j'ai cités tout à l'heure, les professionnels, d'adopter à compter du 2 avril les grilles tarifaires complémentaires pour la boutique, le salon de thé et les tarifs complémentaires pour différentes activités, d'approuver les termes de quatre contrats types de réservation pour les activités proposées aux jeunes publics, pour la réservation d'espace pour les événements : familiaux, et pour les événements professionnels et pour les groupes touristiques. Il s'agit d'approuver également le terme de convention de partenariat avec l'office de tourisme d'Auvers-sur-Oise et de la Fondation de Royaumont, d'approuver les termes du contrat de location d'une tente de réception pour la période de mi-avril à mi-octobre et d'approuver le terme de mandat de distribution avec le site France Billets et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous ces contrats. Avis favorable des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci. Y a-t-il des interventions ? Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous passons à l'Enseignement, l'Education. Je vais laisser la parole à Madame Virginie TINLAND pour attribuer une dotation d'équipement à 12 collègues pour acquérir du matériel, comme nous faisons d'habitude.

5- EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5-04 Attribution d'une dotation d'équipement pour 12 collègues, afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. J'allais dire que c'était un marronnier. Vous en avez l'habitude. C'est en effet pour accorder une dotation complémentaire en moyens et en équipements pour 12 collègues pour un montant de 53 723,93 €. C'est une façon d'apporter un soutien supplémentaire s'il en fallait en plus de notre soutien quotidien auprès des équipes éducatives, mais aussi des élèves. Je ne vais pas citer tous les collègues concernés, mais il y a aussi bien des équipements à destination des élèves, ce sont des microscopes..., à destination des équipes éducatives et des agents du Département. Il y a pas mal d'équipements qui seront en confort complémentaire pour la restauration notamment, mais également pour le confort quotidien des agents de maintenance.

C'est un engagement supplémentaire, si je peux me permettre, qui s'ajuste à l'augmentation cette année de l'enveloppe de maintenance qui a été accordée aux collègues. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci pour ce rapport succinct. Je passe au vote. Pas d'intervention ?

Adoption à l'unanimité

Nous passons à la délibération suivante. Je laisserai la parole à Madame Marie-Evelyne CHRISTIN avec des apports de financement aux associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale. Les subventions et les appels à projets 2019.

5-05 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale – Subventions 2019 et appel à projets 2019.

Madame CHRISTIN

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, c'est une délibération habituelle que nous vous demandons de prendre aujourd'hui. C'est le financement de fédérations d'éducation populaire. Pour 2019, nous proposons une enveloppe globale de 216 750 €, avec 112 000 € en fonctionnement, répartis entre la FDMJC, 24 640 €, Les FRANCAS, 15 680 €, l'IFAC 95, 28 000 €, la Ligue de l'enseignement, 24 640 € et les Scouts et Guides De France (SGDF), 19 040 €, ceci étant pour la partie fonctionnement. Ensuite, des appels à projets seront lancés en avril 2019. Le montant total sera de 104 750 €. Ces appels à projets suivront la même consigne que les années précédentes. Ils seront ensuite votés en Commission permanente le 1^{er} juillet 2019. Avis favorable à l'unanimité des deux Commissions, la 5^{ème} et la 2^{ème}.

Madame CAVECCHI

Les CEMEA n'ont pas demandé de subvention de fonctionnement. Ils participent aux appels à projets. C'est de cette façon qu'ils interviennent.

Y a-t-il des interventions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de votre unanimité.

Adoption à l'unanimité

Je passe à la délibération n° 6-04. Il s'agit de prendre en considération le projet d'aménagement du carrefour giratoire et des cheminements doux entre la RD 311, la RD 41, l'A15 sur la commune d'Argenteuil. Je laisse la parole à Monsieur Yannick BOEDEC. C'est un carrefour particulièrement dangereux. Ce n'est même pas un carrefour, mais une arrivée de plusieurs routes.

6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-04 Prise en considération du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire et de cheminements doux entre la RD 311, la RD 41 et l'A15 sur la commune d'Argenteuil.

Monsieur BOEDEC

Merci, Madame la Présidente. Ce projet fait suite à l'étude d'impact et des préconisations pour l'accès d'un centre commercial qui date de 2016. La solution retenue est l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un carrefour à feux entre les RD citées RD 311, R 41 et l'A 15. Les travaux consisteront à la dépose de l'îlot central, l'amélioration et la sécurisation des liaisons douces, l'installation de signalisation lumineuse tricolore et la réfection de la chaussée. Le coût est estimé à 1,5 M€ TTC à la charge du Conseil départemental. Le démarrage des travaux est prévu en cette fin d'année pour une livraison au deuxième semestre 2020.

Madame CAVECCHI

C'est un lieu particulièrement dangereux et difficile lorsque nous voulons tourner à gauche et que nous sortons de l'autoroute, notamment.

Monsieur BENEDIC

Merci, Madame la Présidente. Juste quelques mots sur ce projet, qui est un projet important, tant sur sa nécessité que sur le coût qui sera généré pour le Conseil départemental. C'est dans les tuyaux depuis assez longtemps. Cela demande la validation politique et financière du Conseil départemental, puisque le centre commercial dont il est question s'est implanté en 2010. Il est rappelé dans la note de synthèse qu'il y avait déjà eu une étude de faisabilité en 2010. L'ensemble des élus d'Argenteuil et les Conseillers départementaux des cantons se réjouissent de cette prise en considération. C'est une demande forte des riverains et sans doute des municipalités qui se sont succédées, en tout cas celles qui étaient en responsabilité jusqu'à 2014. Ce n'est pas une zone spécialement accidentogène, mais elle est très embouteillée, parce que l'A 15, deux départementales qui se croisent, parce qu'il y a une station-service qui est réputée comme l'une des moins chères d'Ile-de-France. Tout le monde va faire son plein à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit. Cela crée des conditions très difficiles et des comportements dangereux. Les comportements sont dangereux, car lorsque nous sommes sur la RD 311 et que nous souhaitons éviter les bouchons, nous sortons, nous passons par la RD 41 et nous revenons sur la RD 311. C'est insupportable, c'est n'importe quoi. Nous imaginons bien que les aménagements prévus vont permettre d'éviter ces comportements.

Sur les aménagements eux-mêmes, les feux tricolores, le rond-point, tout cela est parfait. Je souhaite mettre en lumière que nous allons réduire la dangerosité de ces croisements, mais aussi, cela va désenclaver un quartier. Orgemont est séparé en deux par l'A 15, de la partie Est et de la partie Ouest. La partie Est, c'est plutôt le quartier Joliot-Curie. Il y a un collège. Cela nous intéresse. Souvent, les familles font tout pour contourner ce collège à cause des difficultés pour y parvenir. Les aménagements prévus ne peuvent qu'aller dans le bon sens. Nous nous en réjouissons particulièrement.

Vous ne m'empêchez pas de penser que c'est finalement ce qui s'est passé sur l'A 15, l'effondrement du pont de Gennevilliers, qui a fait que la réduction de l'A 15 sur deux voies, puis après, sur trois voies, a généré tout un tas de problèmes collatéraux, justement dans ce secteur où la bretelle d'accès était fermée pendant 10 mois. J'ai le sentiment que cela a mis en lumière la nécessité de cet aménagement. J'ai envie de dire que c'est un mal pour un bien. Cela permet d'avoir l'aménagement escompté. Au-delà du fait qu'il a fallu dix ans pour arriver à cela, cela arrive à un mauvais moment. Peut-être que vous ne le savez pas, mais il y a un autre projet qui a lieu à peu près dans le même espace, un projet d'aménagement du bas de la butte d'Orgemont avec un "Lidl".

C'est arrivé sur la place publique il y a quelques semaines. Cela ne recueille pas du tout l'assentiment des riverains qui ont monté un collectif contre ce projet, qui ont lancé une pétition qui a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures en quelques semaines. Malheureusement, les riverains, après une réunion publique, associent la création de ces aménagements au projet du "Lidl". Vous pouvez compter sur nous, nous ne sommes pas spécialement favorables à la destruction d'une butte ou d'un espace vert avec un "Lidl", compter sur nous pour condamner les deux et dire qu'il s'agit d'une question de sécurité de relier les deux quartiers. Cela n'a rien à voir avec le "Lidl" envisagé à proximité. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Effectivement, le projet avait été imaginé, en tout cas étudié, il y a fort longtemps. Je n'étais pas là et vous non plus. Ensuite, il y avait des problèmes financiers. C'est ce qui a fait que tout cela a reculé. Le viaduc, c'est le 15 mai de l'année dernière, le travail avec la commune a commencé avant. C'était signalé par la mairie. Monsieur Philippe METEZEAU souhaite ajouter quelque chose.

Monsieur METEZEAU

Je suis assez d'accord avec ce qui vient d'être dit et sur l'intérêt de faire cet aménagement qui est attendu depuis longtemps. Je précise que le dossier était déjà bouclé, y compris financièrement. Je ne sais plus si c'était 2006 ou 2007, mais il était déjà bouclé. Un certain nombre de choses ont fait que le dossier a été retardé. Aussi bien techniquement que financièrement, les choses étaient prêtes. Nous n'allons pas oublier le passé, mais je ne pense pas qu'il soit très intéressant de nous appesantir dessus. Pour nous réjouir de cela, l'arrivée hypothétique du "Lidl", et je pèse mes mots, supposons que les choses se développent jusqu'au bout, je pense que ce type d'aménagement ne peut qu'aller dans le sens de faciliter la circulation.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Philippe METEZEAU. Monsieur Fabien BENEDIC veut ajouter quelque chose.

Monsieur BENEDIC

Je souhaite faire une réponse à Monsieur METEZEAU. Je pense que nous partageons l'essentiel autour de ce projet. Je note que de manière sous-jacente, j'ai le sentiment que vous n'êtes pas un grand admirateur du "Lidl" au pied des buttes du Parisis, ce dont je me réjouis aussi. Sur le projet qui était, selon vous, prêt en 2006-2007, je m'inscris en faux, sans vouloir polémiquer, parce que ce n'était pas le même projet, et pas du tout les instigateurs du projet. La commune de Saint-Gratien était largement impliquée dans ce projet. C'était plus de 10 M€. Nous ne sommes pas du tout sur le même projet.

Madame CAVECCHI

Nous n'allons pas polémiquer sur ce projet. Nous avons fait le travail et cela va sortir. Je vais vous demander de bien vouloir voter.

Adoption à l'unanimité

Je repars à la 2^{ème} Commission. Ce sont des marchés. Madame Isabelle RUSIN va nous dire rapidement et nous donner acte. Et nous allons lui donner acte de son travail.

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-21 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1^{er} au 31 décembre 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Madame RUSIN

Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport a pour objet de présenter les marchés passés selon la procédure adaptée dont les montants sont inférieurs à 221 000 € hors-taxes, et cela pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018, conformément à la délégation donnée à la Présidente le 20 octobre 2017. Le montant de ces marchés est de 448 995,10 €, ce qui correspond à 129 engagements comptables. C'est un donné acte de la présentation de ces marchés. Merci.

Madame CAVECCHI

Tout le monde est-il d'accord pour donner acte ? Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité

Nous passons au rapport n° 2-22, qui est un rapport important. Il s'agit de la révision du guide des Aides Départementales aux Communes (ADC). Je vais redonner la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE qui a pu respirer entre-temps. Nous avons un guide des aides souple et évolutif. D'année en année, nous améliorons selon ce que nous entendons, selon ce que nous voyons et notre expérience.

2-22 Révision du guide des Aides Départementales aux Communes et aux groupements de communes (ADC).

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Cette actualisation, cette modification de certaines dispositions a deux objets. Le premier, lorsque les services ont des demandes qui ne correspondent pas exactement à ce qui est écrit dans le guide, cela nous amène à regarder de quelle manière nous pouvons le faire évoluer. Deuxièmement, des priorités se font jour et qui nécessitent que nous puissions éventuellement créer de nouvelles aides.

Depuis 2012, ce sont 1 467 aides qui ont été accordées aux communes et intercommunalités qui représentent jusqu'ici 132 M€ de subventions. Lorsque vous imaginez l'effet levier que cela représente, cela représente des niveaux d'investissement répartis sur le territoire qui sont très conséquents.

Nous avons dans un premier temps la création d'une fiche pour la construction ou la réhabilitation d'équipements pluridisciplinaires. Souvent, ce sont les Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) qui proposent des équipements à vocation pluridisciplinaire. Elle peut être pluridisciplinaire dans un domaine plus ou moins assez proche, mais qui permet aujourd'hui d'intégrer, par exemple, des équipements sportifs d'extérieurs, avec des équipements sportifs intérieurs, qui permet d'intégrer réhabilitation et construction, mais cela concerne aussi des équipements qui peuvent toucher des politiques sociales, culturelles et sportives. Nous allons créer cette nouvelle fiche qui maintient le taux de 20 % tel qu'il existe pour les autres dispositions.

Nous créons un plafond de travaux qui, bien évidemment, est supérieur à ce que nous connaissons sur les autres aides, c'est 5 M€ HT pour les constructions neuves et 3 M€ HT pour les réhabilitations, avec une aide tous les cinq ans par commune, ou pour les EPCI sur une même commune.

Deuxième dispositif que nous créons, c'est une modification de dispositifs pour l'assainissement non collectif, après la ponction de l'Etat sur les budgets des Agences de l'Eau. Pour ce qui concerne Seine Normandie, nous avons évalué les conséquences que cela avait pour les communes qui perdent une subvention du fait que l'Agence de l'Eau a modifié son propre guide des aides.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, ce sont dans des zones très particulières prioritaires, qui ne concernent plus que cinq communes sur le département du Val d'Oise. L'Agence de l'Eau n'intervient plus. Comme notre aide était conditionnée à l'aide de l'Agence de l'Eau, nous les déconnectons et nous faisons en sorte que tous les territoires puissent bénéficier de l'aide en la matière. Comme il y a une perte de subvention, avec nos maigres moyens, nous faisons progresser le taux de subvention de 20 à 25 %.

Autre dispositif qui rejoint un peu ce qui a été évoqué par Monsieur Daniel DESSE sur les chemins de randonnée, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une demande assez importante des communes pour intervenir en réhabilitation, en aménagement et en entretien d'un certain nombre de chemins de randonnée : pour tous ceux qui sont sur le PDIPR, que nous avons voté il y a quelque temps et qui correspond à 2 400 km de chemins répartis sur le territoire, dont 1 800 sont supports d'itinéraires qui sont balisés et fréquentés par plus de 4 300 licenciés des clubs, sans compter toutes les pratiques individuelles, en pratique libre, qui ne concernent pas directement les adhérents des clubs.

Nous proposons de créer une aide de 40 % sur des dépenses qui sont engagées par les communes, avec un plafond de dépenses de 50 000 € HT pour les chemins qui sont inscrits au PDIPR. Les autres sont exclus et nous sommes obligés de sélectionner avec une périodicité de l'aide tous les deux ans, pour chaque commune ou pour les EPCI lorsqu'il s'agit d'une même commune.

Ensuite, un dispositif qui est très attendu et qui concerne le dispositif de lutte contre la désertification médicale. Nous repérons la nécessité de pouvoir intervenir dans les communes ou les EPCI pour compenser le fait qu'il y ait de moins en moins de médecins, ou que les médecins qui restent ne prennent plus de nouveaux patients, ce qui est préoccupant. Même s'il est difficile de trouver des médecins pour remplir les équipements qui sont créés, nous allons apporter une aide conséquente en la matière.

Pour des zones définies par l'ARS selon une carte annuelle, il y a les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP), là où le besoin se fait sentir de la manière la plus importante, les Zones d'Actions Complémentaires (ZAC), et enfin toutes les autres zones. L'aide sera différenciée en matière de taux par rapport à cette urgence, cette priorité. Elle sera, pour les ZIP, de 25 % et pour les ZAC, de 20 %. Et pour les autres zones, de 15 %, sous réserve qu'il y ait un diagnostic local de santé reconnu par les autorités de santé, en l'occurrence l'ARS.

L'aide sera appliquée avec des planchers pour éviter que nous n'intervenions sur des coûts de badigeons de peinture. L'aide pour la construction avec un plancher à 50 000 € et un plafond à 1 M€. Pour la rénovation et la restructuration, un plancher à 10 000 € et un plafond de 500 000 €. Nous apportons une aide complémentaire de 100 000 € pour les équipements qui peuvent être indispensables à intégrer dans ces maisons médicales. Je précise que cela peut concerner des locaux qui sont acquis par des communes ou en location mais qui génèrent des travaux pour l'adapter à la fonction recherchée, c'est-à-dire médicale.

Autre modification qui concerne plutôt le dispositif culturel, nous avions des fiches qui intégraient des équipements qui avaient quelquefois des fonctions différentes. Nous avons une fiche qui concernait tous les "équipements culturels". Nous en créons une qui ne regroupe que les bibliothèques et médiathèques, sans changement de ce qui existait en termes de plafond et de taux. Nous créons une fiche pour les "équipements culturels", qui concerne les spectacles vivants, les établissements d'enseignement artistique spécialisé, de musiques actuelles, cinémas, et qui, elles, bénéficient de ces dispositifs aides, plafond, plancher, mais qui permet d'aider une commune, alors qu'avant, elle devait attendre que les travaux concernant cette même fiche soient terminés, pour pouvoir faire une nouvelle demande. Cela permet à la commune de faire et une salle de spectacles et une bibliothèque dans la même période.

Nous créons une fiche "musées" qui reprend l'aide aux acquisitions de collections qui existaient antérieurement, et nous ajoutons la capacité de financer des travaux de construction et de restructuration des musées.

Il y a des planchers et des plafonds de dépenses. Le plafond de dépenses est de 5000 € pour les communes de moins de 5000 habitants, de 20 000 € HT pour les communes de plus de 5 000 habitants, sans changement du taux, 15 % ni du plafond qui reste à 200 000 €.

Bien évidemment, si jamais les équipements étaient pluridisciplinaires, ils peuvent être sélectionnés dans le dispositif, soit via le dispositif spécifique que j'ai déjà expliqué.

Pour le dispositif "sportif", nous nous sommes aperçus qu'il y a une croissance démographique de nos jeunes qui nous oblige à intervenir dans des travaux de restructuration et de construction de collèges. Comme il y a un apport de collégiens, il y a un besoin spécifique de surfaces d'équipements sportifs. Nous considérons qu'il faut accompagner les communes. Dès qu'il y a un nouveau collège, il y aura un plafond qui passe de 2 M€ HT à 3 M€ HT. Le Département prend en charge ce besoin supplémentaire.

Nous avons été amenés il y a quelques années à prendre une décision qui consistait à demander aux communes, dès lors que nous nous investissons beaucoup dans les équipements sportifs, à ce qu'il n'y ait plus à payer l'utilisation en fonctionnement des usages liés au collège. C'est parfois ennuyeux lorsque les communes font de petits travaux dans les équipements sportifs. Pour des travaux de moins de 100 000 € qui obligent à se dispenser dans la durée de la possibilité d'avoir un financement pour l'utilisation, il nous a paru légitime d'y revenir. Dès lors que les travaux sont inférieurs à 100 000 €, cela n'oblige pas les communes à se dispenser de demander le paiement pour l'utilisation des équipements pour les collégiens.

Le calendrier de mise en œuvre, c'est à partir du 1^{er} avril, si nous le votons aujourd'hui.

Madame CAVECCHI

Demain matin.

Monsieur SEIMBILLE

Nous avons pris la précaution, avec tous les services, pour que toutes les communes qui avaient fait des demandes de subventions antérieurement à notre délibération d'aujourd'hui soient consultées, pour qu'elles nous disent, s'il n'y avait pas de problème, à retarder, pour bénéficier aujourd'hui de nouveaux taux et des nouvelles dispositions. J'ai été rapide, mais je pense que c'est quelque chose qui est attendu par tout le monde. Nous avons une adaptation du guide des aides qui reste moins figé. Il pourra évoluer en fonction des besoins des communes.

Madame CAVECCHI

Cela marque le fait que nous soyons conservateurs, Monsieur MULLER. C'était rapide, mais complet. Y a-t-il des observations ?

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, chers collègues, vous nous avez, par la voix de Monsieur Gérard SEIMBILLE, proposé en cette fin de matinée, une modification du guide des aides aux communes et aux groupements de communes. Concernant les modifications et ajouts de fiches de subventionnement, et Monsieur Gérard SEIMBILLE les a égrenés, nous soutenons vos propositions qui permettront, à notre sens, et donc au vôtre, de mieux prendre en compte les projets des collectivités partenaires, notamment avec l'élargissement de la fiche de subventions aux centres de santé, la création d'un dispositif pour les équipements disciplinaires, la scission des dispositifs culturels et l'augmentation du montant subventionnable des gymnases de nouveaux collèges. Et Monsieur Gérard SEIMBILLE s'y est attardé, au sens positif du terme. Mais vous introduisez également dans cette proposition plusieurs modifications du règlement général auquel il n'a pas été fait référence.

Si l'ajout du terme EPCI pour le renouvellement des demandes ou la suppression de l'interdiction de cofinancement avec le PNR ne pose pas de difficultés, les deux autres dispositions que vous proposez nous semblent de nature à entraver le dépôt des dossiers de demande de subvention, par les communes et leurs regroupements. Ainsi, vous souhaitez réduire le champ des possibilités de demandes de démarrage anticipé des travaux. Le règlement général dispose actuellement que : "Les travaux ne peuvent pas démarrer avant la décision d'attribution de subventions prise par l'Assemblée départementale ou par la Commission permanente, sauf dérogation explicite et sur présentation d'une demande préalable."

Cette possibilité qui est donnée aux Conseillers départementaux, à travers vous, Madame la Présidente, de prendre en considération les circonstances particulières exposées par une collectivité partenaires, nous paraît devoir être conservée pleinement.

Madame CAVECCHI

Il n'y a pas de raison que cela change.

Monsieur MULLER

Pourquoi réduire le champ de cette possibilité, alors même qu'étant discrétionnaire, la collectivité peut très bien la refuser si les arguments ne sont pas acceptables ou même sérieux ? Nous avons bien conscience que cette restriction pourra rendre la vie plus facile aux services départementaux, mais elle ne nous semble ni de bonne politique ni de bon partenariat avec les élus du territoire. Il en est de même pour la seconde proposition de modification que vous présentez, qui ne permettra plus à notre Assemblée de modifier par une nouvelle délibération le montant d'une subvention.

Nous le savons tous, dans les cantons dans lesquels nous sommes élus, il est de plus en plus complexe pour les communes et leurs regroupements de faire sortir de terre un projet d'investissement. Les recours, les pétitions, l'association des habitants aux projets et à la démarche, tout au long du processus, sont aujourd'hui monnaie courante partout, et nous pouvons nous le dire entre nous, cela engendre souvent des parcours quelque peu fastidieux. Les projets évoluent, pour le bien collectif le plus souvent, mais même parfois après le dépôt de la demande initiale. A titre d'exemple, lors de la dernière Commission permanente (CP), nous avons évoqué la salle de spectacle de Vauréal. La proposition de subvention qui était présente dans le rapport de la CP, ainsi que le montage financier présenté, si vous vous en souvenez, n'étaient pas conformes aux informations que nous détenions, par ailleurs, de la CACP. Nous nous sommes tous entendus en séance sur le fait que bien que nous adoptions à l'unanimité cette subvention, les services du Département et de la CACP se rapprocheraient pour analyser la difficulté, et que nous serions amenés, le cas échéant, à modifier le montant de l'aide départementale. A notre sens, cela est très bien. Nous sommes dans notre rôle de Conseillers départementaux en la matière. Sur ce projet spécifique, le budget de l'opération avait évolué depuis le dépôt initial de la demande, ce qui expliquait les différences de calcul entre les deux collectivités.

Si j'ai bien compris, si nous avons bien compris, cela ne serait malheureusement plus possible si nous adoptions cette modification du règlement général. Dans le cas d'espèce, pour être précis, la modification possible que nous avons actée en CP autrefois, le sera-t-elle toujours, alors que vous nous proposez une mise en application dans les prochains jours, vous y faisiez référence ?

Les modifications proposées, vont, selon nous, dans des sens opposés. En effet, le démarrage anticipé des travaux devenant quasiment impossible, il serait utile pour les collectivités partenaires de déposer très en amont les demandes de subvention départementale. A l'inverse, l'impossibilité de prendre en compte dans le calcul de la subvention l'évolution de projet, tend à inciter les communes et leurs regroupements à déposer leur demande le plus tard possible. Il y a pour le moins un paradoxe.

Vous le voyez bien, nous mettrions, de fait, les collectivités partenaires dans une situation quelque peu difficile, avec ces deux injonctions qui, je le répète, s'avèrent paradoxales.

Pourquoi modifier ce règlement ? De toute évidence, et c'est comme ça que je le ressens, ce ne sont pas les élus de nos territoires qui ont proposé de se priver de deux leviers supplémentaires, les deux derniers, de prendre en compte les spécificités locales. Ce ne sont pas les élus de nos territoires qui ne font pas confiance à la Présidente ou à cette Assemblée pour dire non, quand cela est nécessaire, à une demande de démarrage anticipé qui ne se justifierait pas, ou un projet qui n'aurait plus rien à voir avec la demande initialement déposée.

De toute évidence, et mes propos ne sont en rien péjoratifs, pour rendre la vie plus facile et je reprends l'expression, au sens noble et absolument sans malice, à nos services, nous mettrions en difficulté les communes que nous accompagnons. Chers collègues, nous le savons tous, les temps sont difficiles pour les communes. J'oserais presque personnaliser en disant pour les maires.

D'autre part, les réglementations, les demandes des populations, l'intransigeance et la rigidité de l'Etat mettent en danger les projets de toutes les politiques municipales sélectionnées, ou alors, elles les retardent. C'est comme cela que je présente les choses depuis des années, depuis 2001, et croyez bien que je le fais sincèrement, car cela correspond à la réalité. Le seul lieu qui reste un lieu d'écoute et de réel partenariat est le Conseil départemental. Lorsqu'il y a quelque chose qui pose problème, nous savons qu'en prenant contact avec le service, avec le Vice-Président en charge de la compétence, il y a toujours une réponse qui est donnée dans l'intérêt conjoint, mais dans l'intérêt de la commune. Encore une fois, je ne dis pas cela, car je suis ici, face à vous, mais parce que je le pense. Beaucoup de nos collègues, j'en suis sûr, partagent cette analyse.

Je vois vos réactions, donc je me demande si j'ai bien compris les choses, mais si nous les avons comprises, nous voterons contre. J'attends avec impatience ce que vous allez me dire. Nous sommes pour les fiches, mais c'est par rapport au règlement.

Madame CAVECCHI

Nous avons bien compris ce que vous nous disiez.

Monsieur MULLER

Eclairez-nous. Je suis avide de savoir à quoi correspondent vos mimiques.

Madame CAVECCHI

Monsieur Gérard SEIMBILLE va prendre la parole et je vais dire quelque chose.

Monsieur SEIMBILLE

Il y a effectivement une incompréhension. D'abord, ces actualisations sont des actualisations pour répondre aux difficultés que rencontrent les services aujourd'hui. Nous précisons des choses qui sont appliquées aujourd'hui et qui ne sont pas changées, mais qui posaient un problème d'interprétation.

Sur la première, "la subvention votée pour un projet ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle délibération révisant le montant de la subvention, par exemple oubli de prise en compte d'un poste de dépenses dans la demande initiale ; cependant, si le projet est modifié avant le démarrage des travaux, la subvention pourra être annulée et une nouvelle demande sera instruite." Aujourd'hui, cela revient au même, sauf que nous ne pouvons pas, dans les volumes que nous engageons, faire des modifications très importantes. Nous avons cela dans beaucoup de collectivités. Prendre une délibération de modification où nous l'annulons et nous la reprenons avec le nouveau plan de financement et en intégrant les choses revient au même. Cela permet d'éviter des interprétations, pour que les choses soient claires et équitables. Nous ne revenons pas sur quelque chose qui existait aujourd'hui. Nous ne modifions pas les subventions telles qu'elles étaient votées initialement si jamais c'était pour un oubli.

Le cas particulier de Vauréal, et ce qui est toujours permis au Département, au titre de décisions et des délibérations à titre exceptionnel, nous l'avons acté lors de la CP, et il devait y avoir une connaissance complète du dossier par rapport à la contribution de la CACP et du réajustement sur les différentes collectivités qui finançaient, pour ne pas que nous dépensions les 80 %. Je mets de côté le cas de Vauréal. Dans la délibération, nous avons acté le fait que s'il convenait d'y revenir, nous y reviendrions. C'est un cas exceptionnel que nous pouvons intégrer.

Sur la notion de démarrage anticipé des travaux, cela n'est ni plus ni moins que ce qui s'appliquait aujourd'hui, les dérogations qui ont été inscrites, il y a des années, dans le règlement financier et qui n'était pas en adéquation dans le guide des aides. Mais il n'y a aucun changement. Nous avons quasiment toujours pris en compte ces demandes de dérogation, notamment pour tout ce qui concerne le domaine scolaire, pour tout ce qui concerne la nécessité d'intervenir sur des travaux sur des séquences particulières qui sont quelques fois en contradiction avec le calendrier de délibération. La Présidente ou le Président antérieurement ont toujours pris cette dérogation, lorsqu'il y avait des cas de force majeure dans la discussion avec la collectivité.

Il n'y a pas de changement fondamental. C'est simplement pour que les choses soient claires, précises et applicables, sans contestation, ce qui était un peu le cas avant.

Il n'y a aucune volonté de modifier les choses. La dernière modification est obligatoire, car nous ne finançons plus le PNR.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur SEIMBILLE. Je voulais juste ajouter ce qui me paraît normal. Vous m'avez délégué la signature pour répondre aux maires qui demandent de commencer les travaux avant l'autorisation du Conseil départemental de la subvention. Evidemment, je le fais à chaque fois. Il n'y a pas de souci. C'est exactement ce que je lis.

Monsieur SEIMBILLE

Sous réserve de...

Madame CAVECCHI

A partir du moment où il y a les motifs. Je signe cela pratiquement tous les jours.

Madame MENHAOURA

Comment cela se passe-t-il lorsqu'il y a des loupés ? Je vais vous saisir pour un loupé sur ma commune. Parfois, la commune se retrouve à un moment donné face à un certain nombre de contraintes. Cela a été le cas de ma commune, sur la mise en place de sa police municipale, par exemple, sur la construction d'un certain nombre d'équipements. Nous étions obligés d'attendre jusqu'à la dernière minute l'évacuation des locaux par l'ancien occupant. Comme nous étions très en retard dans la mise en place de notre équipement, nous avons avancé sur les travaux. Mais nous n'avons pas fait la demande au Département de la saisie. Comment cela se passe-t-il ? Pouvons-nous demander une dérogation ? Nous pouvons nous retrouver dans des situations complexes, car la situation, sur le moment, est complexe.

Madame CAVECCHI

Je vais répondre à la place de Monsieur Gérard SEIMBILLE, mais il s'agit de cas par cas. S'il y a une obligation, c'est le bon sens. Ou c'est un vrai loupé et ils ont oublié, et il faut être ferme, sinon nous n'allons pas nous en sortir. Mais s'il y a vraiment une raison objective, pratique, je ne vois pas pourquoi nous n'accepterions pas. Mais il faut des règles.

Monsieur SEIMBILLE

Ce qui est dommage dans le contexte, c'est qu'il y a des Délégués territoriaux qui sont là pour accompagner, qui répondent à toutes les demandes, qui examinent et qui précisent comment s'organiser pour ce genre de chose. Il est un peu dommage de le faire a posteriori. Nous aurions été dans la configuration où il était possible d'annuler la première délibération et dans la même séance, d'en reprendre une autre. Comme le dit la Présidente, nous sommes bien obligés d'avoir des règles pour éviter de vrais soucis. Nous avons une enveloppe à gérer avec les demandes de toutes les communes. Si nous revenons postérieurement, globalement, sur un certain nombre de dossiers, cela peut poser problème.

Comme le dit la Présidente, il y a toujours les cas de force majeure qui sont examinés. C'est une délégation qui a été donnée. Il y a des relations avec les communes qui font que, que ce soit pour l'anticipation des travaux ou des cas de force majeure... Il peut arriver quelque chose qui n'était pas connu de la commune, et qui est un problème de sécurité, alors nous interprétons en cas de force majeure pour pouvoir agir. S'il s'agit d'un oubli, c'est différent. La relation qui existe entre le Département et les communes, avec les attachés territoriaux, doit jouer.

Madame CAVECCHI

Je pense que le Département et nos services sont toujours bienveillants vis-à-vis de la commune. Il y a des allers et retours sur les dossiers, il y a un travail qui est réalisé, il y a des demandes de précisions. Il faut faire confiance aux services. S'ils ont un vrai souci, ils vont vers l'élu, vers le Vice-Président, et ensuite, vers moi, s'il y a besoin. Il faut travailler ensemble. Ce n'est pas toujours simple.

Monsieur MULLER

Les choses ont quelque peu changé. Vous avez vu que nous avons échangé. La bienveillance à l'égard des communes de la part de l'exécutif et plus largement, tout le Conseil départemental, c'est notre sentiment. La compréhension, c'est notre sentiment également, la mise en œuvre ou la continuation de la mise en œuvre de règles de bon sens, c'est notre sentiment. Des règles dont ne nous pouvons pas faire l'économie, c'est aussi notre sentiment. Je vous disais dans un premier temps que nous voterions contre. Nous avons besoin d'éclaircissements. Nous les avons eus. Mes collègues, sans en arriver aux confidences, me disaient qu'ils ont pris en compte ce qui vient d'être dit. Nous avons confiance en vous sur ce point. Nous allons voter pour.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie. Vous pouvez avoir confiance. Merci.

Adoption à l'unanimité

Merci aux services qui travaillent beaucoup.

Nous passons au rapport suivant, toujours avec Monsieur Gérard SEIMBILLE. Il faut avoir confiance aussi, puisque c'est moi qui signe, suite à vos délégations des contrats, des baux, des conventions. Je fais ça tous les jours. Je les lis avec attention. Il faut que vous ayez confiance.

2-23 Bilan des contrats, baux et conventions signés durant l'année 2018 en application de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental.

Monsieur SEIMBILLE

Je vais vous inviter à exprimer votre confiance et à donner un acte à ce qui est présenté là, comme cela a été le cas, à l'unanimité de la 2^{ème} Commission. Je pense que tout est dans le dossier.

Madame CAVECCHI

Avez-vous des questions ? Nous votons.

Adoption à l'unanimité

Merci infiniment.

Nous arrivons presque à la fin de notre réunion pour le rapport n° 2-24. Il s'agit du Parc Naturel Régional (PNR), du soutien que le Département souhaite lui apporter, et aussi de la signature d'une convention de partenariat et de financement au programme d'actions 2019. Je vous rappelle que notre participation au financement du PNR n'est pas une obligation, puisque c'est la Région qui a récupéré cette compétence. Nous souhaitons, le Département, la majorité, et j'imagine que vous êtes associés avec nous, nous souhaitons participer et avoir un lien avec notre territoire. Et à travers les PNR, c'est ce lien fort qui existe. Je souhaite que cela continue.

2-24 Soutien au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français : signature d'une convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2019.

Monsieur SEIMBILLE

Il est tard, je ne veux pas m'étendre sur le sujet. Nous sommes dans la continuité de ce que nous avons décidé. La Région prenait en charge le financement total des PNR franciliens. Nous avons souhaité, pour le PNR du Vexin, apporter une somme annuelle de 100 000 €, pour le PNR Ouest Pays-de-France, c'est 30 000 €. Comme le programme d'actions qui sont engagées par le PNR, ce sont parfois des programmes d'actions qui vivent sur un certain nombre d'années, ce que nous avons validé ici, dans les programmations antérieures, continuent à être payés jusqu'à extinction et cela arrive. Il y a un programme d'actions pour l'utilisation de ces 100 000 € qui est proposé. Tout ceci a reçu un avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission. Je suis rapide, car il y a d'autres dossiers. C'est 50 % du territoire valdoisien, le PNR du Vexin.

Madame CAVECCHI

Un peu moins de 50 %. Mais nous n'allons pas nous battre là-dessus.

Madame BERGEON

Je voulais intervenir pour dire que nous étions en charge de la préservation du patrimoine remarquable et Présidente de la Commission culture et patrimoine du PNR. Je voulais saluer leur action en matière de préservation du patrimoine local et de sa valorisation, ce qui est pour nous, petites communes du PNR, très important. Le soutien pérenne du Département, notamment représenté par mon binôme, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Vice-Président en charge de l'Agriculture, est pour nous essentiel pour poursuivre sa politique d'aménagement durable auprès de notre territoire rural. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci. Je vais passer au vote. Tout le monde est-il favorable ? Je le sens. Merci.

Adoption à l'unanimité

Ensuite, nous partons à Groslay, avec la cession de trois parcelles.

2-25 Commune de Groslay – Cession de trois parcelles au profit de Monsieur ZAGHDOUN Alfred ou toutes entités pouvant s’y substituer.

Monsieur SEIMBILLE

35 secondes pour 35 € du mètre carré, 165 270 € pour 4 722 m² qui sont cédés à Monsieur ZAGHDOUN. Nous précisons que deux emprises foncières d’une surface de 77 et 74 m² sont concernées par le Département dans le cadre de l’avenue du Parisis, section Est. Avis favorable unanime de la 2^{ème}.

Madame CAVECCHI

Est-ce même avis du Conseil ?

Adoption à l’unanimité

Je vous remercie. Nous partons à Saint-Ouen l’Aumône. Nous cédon une maison individuelle au profit de la SCI UMAU.

2-26 Commune de Saint-Ouen-l’Aumône – Cession d’une maison individuelle cadastrée section BL n° 16 au profit de la SCI UMAU.

Monsieur SEIMBILLE

Là aussi, avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission, avec la cession à la SCI UMAU, pour un montant de 135 000 €, d’un terrain d’une contenance de 164 m² et d’une superficie habitable de 50 m². Tout ceci, comme pour le précédent, a fait l’objet d’une validation par l’avis de la DDFiP.

Madame CAVECCHI

Même avis ? Merci.

Adoption à l’unanimité

Nous avons un rapport important, sur la création et la suppression d’emplois dans différentes directions. Je laisse la parole à Madame Muriel SCOLAN.

2-27 Création/suppression d'emplois à la Direction de l'offre médico-sociale, à la Direction des Territoires et de l'Habitat, à la Direction de la Vie Sociale, à la Direction du Grand Paris Ouest, à la Direction des personnes âgées et à la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille.

Madame SCOLAN

Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport propose des mesures d'ajustement dans six directions. L'évolution de l'organisation de la Direction de l'Offre médico-sociale, appelée aussi la DOMS. La DOMS a été créée le 1^{er} janvier 2018 dans le cadre d'une démarche de préfiguration. Cette méthode consiste à construire le projet de direction par mise en place et ajustements successifs. Elle permet en cela de conduire une amélioration continue de l'organisation. Je vous rappelle que cette Direction a été initialement constituée par le groupement de trois services de tarification issus de trois directions différentes, la Direction des Personnes âgées, la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, la Direction des Personnes handicapées.

La DOMS était délocalisée sur trois sites distants. Elle est désormais réunie physiquement. L'harmonisation des pratiques et un rééquilibrage de postes entre les trois secteurs sont nécessaires. Harmoniser les pratiques sur trois secteurs implique un changement, notamment sur le secteur de l'enfance. Ainsi, il est proposé de supprimer cinq postes de catégorie B, au regard du nombre de chargés de suivi et de contrôle des ESSMS, des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux affectés à chaque secteur, et seule la création de quatre postes de coordonnateur de secteurs est nécessaire. Le cinquième est supprimé.

La prise en charge des mineurs et majeurs non accompagnés, dont le nombre croît de manière permanente, induit un travail d'ingénierie, de conception technique et administrative des dispositifs d'accueil, ainsi que de réflexion sur le mode de contrôle et de mise en œuvre. Aussi, il est proposé de renforcer ce secteur par la création d'un poste de chargé de suivi et de contrôle, attaché territorial. Par ailleurs, au vu du grand nombre d'outils utilisés par les directions métiers et au support, il convient de recentraliser le suivi des données. La création d'un poste d'administrateur fonctionnel des systèmes d'information viserait à répondre à l'urgence d'un meilleur pilotage de l'outil métier, permettant ainsi aux agents de bénéficier de meilleures conditions de travail. Ces ajustements entraînent un surcoût annuel de 57 891 €.

L'évolution de l'organisation de la Direction des Territoires et de l'Habitat (DTH). Cette direction est organisée en deux pôles, le pôle "aide aux communes", huit postes, et le pôle "aménagement du territoire et de l'habitat", neuf postes. La Direction a réorganisé ses services en 2017 pour s'adapter à un contexte de modification des compétences des Départements issus directement de la loi NOTRe. Il est important de réorganiser la Direction des territoires à nouveau, afin de répartir différemment les missions de chacun pour tenir compte de l'évolution des aides apportées aux communes et du fonctionnement de la plate-forme d'aides aux communes d'une part, et d'autre part, de la baisse des subventions à l'habitat, avec en corollaire, le développement important de plans et des schémas de l'habitat, auxquels le Département est associé.

L'ajustement des effectifs, au regard des évolutions des missions de la DTH, est le suivant : un poste de coordinateur administratif technique et budgétaire est supprimé, ainsi qu'un poste de secrétaire, afin de le fusionner en un seul poste d'assistant de pôle en charge de suivi et des aides aux communes. Un poste de chargé de mission habitat, plus généraliste, qui fusionne les deux postes actuels de chargé de dispositif habitat paraît mieux adapté. Ces ajustements génèrent une économie annuelle de 85 453 €.

L'évolution de l'organisation à la Vie sociale, avec le renforcement de l'équipe de contrôleurs de bénéficiaires du revenu de solidarité active, nous en avons parlé. Je vais aller vite. La méthode de contrôle du RSA, dans le cadre du projet "Perdu de vue", est basée sur un appel de pièces justificatives que doivent fournir les usagers. Actuellement, un seul contrôleur exerce ces vérifications administratives, ce qui est insuffisant. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création d'un poste de contrôleur RSA supplémentaire, au service insertion.

L'ouverture de sept postes de conseillers en insertion et développement au cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs territoriaux. Le recrutement des conseillers en insertion et développement a été initialement ouvert à des cadres d'emplois de catégorie B. Ces emplois ont été pourvus par des agents de cadres d'emploi d'assistants socio-éducatifs, qui est désormais un cadre d'emplois de catégorie A. Ces ajustements de catégorie entraînent un surcoût de 109 535 €.

Evolution de l'organisation de la Direction du Grand Paris Ouest (DGPO). Le Conseil départemental, depuis plus de trois décennies, a investi 130 M€ pour le développement du pôle d'enseignement supérieur valdoisien. Cette ambition a franchi une nouvelle étape par la construction collective du projet Campus international à Cergy-Pontoise. Il s'agit de créer un campus urbain et un cadre de vie d'une qualité exceptionnelle, avec la proximité de l'Oise et la base de loisirs, afin de renforcer des écoles et des universités. Afin de mener au mieux ce projet, il est proposé de créer un poste de chef de projet Campus international urbaniste, ingénieur de catégorie A, pour mener la réflexion d'aménagement et coordonner les acteurs du projet. Cette création est à l'origine d'un surcoût annuel de 57 891 €.

Cinquièmement, évolution de l'organisation de la Direction des Personnes âgées (DPA). L'organisation du suivi des dossiers, de la conférence des financeurs, et de la prévention de la perte d'autonomie, doit être consolidée. Le chef de service dont le recrutement est en cours aura en charge d'organiser ce fonctionnement de façon pérenne, et de clarifier la répartition des activités entre le poste de chargé de développement attaché territorial et son propre poste.

Dans ce contexte, le poste de chargé de mission au développement de la prévention et de la perte d'autonomie au sein de la DPA est supprimé. Cette suppression génère une économie annuelle de 57 891 €.

Sixièmement, évolution de l'organisation de la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille. Le nombre des assistants familiaux auxquels sont confiés certains enfants a fortement diminué, ce que nous regrettons tous. En effet, ils étaient 320 à la fin 2015. Ils sont 260 fin 2018. C'est une baisse de 19 %. Dans ce cadre, un responsable des assistants familiaux sur les cinq postes existants et un poste de gestionnaire de paie et de carrières des assistants familiaux sur les cinq existants sont supprimés. Ces suppressions sont à l'origine d'une économie annuelle de 95 557 €.

En conclusion de ce rapport, je vous remercie de bien vouloir décider de la création de 10 emplois et en contrepartie, de décider de la suppression de 12 emplois.

L'ensemble de ces ajustements générera une économie annuelle de 13 584 €. Il s'agit de réaffecter nos fonds en fonction des nouveaux projets et des besoins de terrain.

Madame CAVECCHI

Il ne s'agit pas de réaliser des économies. Ce n'est pas l'objectif.

Monsieur BOUGEARD

Traditionnellement, vous connaissez notre position sur le sujet. Nous ne prenons pas part au vote. J'avais prévu une intervention sur le poste de contrôleur RSA. Vous nous avez donné quelques précisions tout à l'heure, et Monsieur Philippe METEZEAU nous a donné quelques garanties, mais je souhaite en profiter pour attirer votre attention sur ceci, qui est sorti il y a trois jours, le bilan du rapport sur la lutte contre la fraude aux prestations sociales, établi par Monsieur TOUBON, qui faisait suite à un premier rapport de 2017 sur "lutte contre les fraudes aux prestations sociales, à quel prix pour le droit des usagers ?" Ce rapport qui date de trois jours précise bien quelques points importants. Je pense que les services auront à cœur de nous donner une petite note là-dessus.

Les agents départementaux ne sont ni agréés, mais assermentés. Ils sont habilités par la Présidente du Conseil départemental, et ils ont des compétences pour contrôler le respect des règles applicables aux différentes aides sociales, et cette faculté est circonscrite. C'est un contrôle de demandes formulées auprès des administrations publiques et non directement auprès des bénéficiaires. Ce contrôleur ne peut pas contrôler directement les bénéficiaires. C'est un point très important. Je pense que le service vous ont communiqué un extrait il y a quelques jours. Vigilance quant aux dérives possibles.

Monsieur METEZAU

Il n'y a aucun problème pour vérifier le droit à l'éligibilité. Je n'ai pas parlé du rôle de la CAF qui fait beaucoup de contrôles. Vous faites bien d'être vigilants là-dessus, mais il n'y a pas de problème réglementaire. Nous pourrions vous donner des précisions si vous voulez être rassurés.

Madame CAVECCHI

Merci. Je passe au vote.

Adoption à la majorité

Nous avons deux désignations.

IV. DESIGNATIONS

L'une d'entre elles me concerne, car ce serait bien que vous puissiez me désigner pour représenter le Département au Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I) de façon officielle. C'est d'accord, merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

La seconde désignation consiste à désigner Monsieur Philippe SUEUR comme représentant du Département au Conseil d'Administration de l'Association pour la promotion de Centres de Créations d'Entreprises Tertiaires (ACCET) - Val d'Oise Technopole. Il n'y a pas de problème, merci.

Adoption à l'unanimité

Je vous remercie de cette belle Assemblée. Il est 13 heures 01, vous allez pouvoir déjeuner et reprendre vos activités dans vos communes. Nous avons la réunion du SDIS à 15 heures. Vous avez une petite heure. Bon appétit.

Fin de la séance à 13 heures 05.